LE FRANCO
Le seul journal de langue française de l'Alberta Depuis 1928
Vol. 20 No. 24 Edmonton, vendredi le 22 août 1986 24 pages 0.50

Les services régionaux de Radio-Canada risquent d'être réduits considérablement, voir même discontinués, en raison des coupures budgétaires. Voir articles de Paul Denis en page 3

• *Constitution - Victoire pour Québec*

Les provinces d'accord pour négocier

par Paul Denis

La déclaration d'Edmonton ne fait que deux paragraphes, une dizaine de lignes seulement, mais combien débordantes de conséquences pour le Québec et pour tout le Canada.

A l'unanimité, les premiers ministres des dix provinces ont décidé que le sujet qui n'était même pas à l'ordre du jour de leur conférence annuelle, serait maintenant hissé au tout premier plan des considérations constitutionnelles au Canada. Il s'agit de la place que le Québec veut se tailler au sein de la Constitution canadienne, d'où il est exclu depuis le rapatriement en 1982.

Mais à Edmonton les premiers ministres ont accepté d'ouvrir à nouveau les négociations avec la belle province, en vue de son intégration volontaire dans une éventuelle entente constitutionnelle. Ce qui plus est, les négociations commenceront en se basant sur les cinq propositions mises de l'avant par le Québec.

C'est sur l'heure du déjeuner lundi (11/08/86) que le premier ministre Robert Bourassa a premièrement dévoilé, en public, sa proposition d'une nouvelle formule d'amendement, "plus logique- plus canadienne", tout en demandant à ses confrères de reprendre les négociations avec lui, afin de permettre au Québec de "participer pleinement, et à part entière, à la Fédération Canadienne".

Nouvelle formule

M. Bourassa a recommandé à ses confrères une nouvelle formule d'amendement de la Constitution canadienne. Il faudrait selon cette formule, l'assentiment de 7 provinces représentant 75% de la population totale pour qu'un amendement soit accepté. La formule actuelle dit sept provinces représentant seulement 50% de la population.



Le très honorable Premier Ministre du Québec, Robert Bourassa.

Une telle formule accorderait, ni plus ni moins, le veto tant recherché par le Québec. Cette province compte un peu plus de 25% de la population canadienne et pourrait, de ce fait, blocquer tout amendement qu'elle jugerait injuste envers elle. En même temps l'Ontario avec 35% aurait également le même pouvoir tout comme les provinces de l'Ouest réunies.

L'unanimité des premiers ministres s'est fait uniquement sur la question de réouvrir les négociations constitutionnelles en vue d'y inclure le Québec, mais ne doit pas être interprétée comme étant une acceptation des propositions avancées par le gouvernement Bourassa. Ces propositions sont:

- la formule d'amendement proposée lors de la conférenes des premiers ministres: 7 provinces 75%,
- la reconnaissance que le Québec constitue une société distincte,
- la limitation du pouvoir de dépenser du fédéral,
- les pouvoirs accrus en matière d'immigration,
- la participation à la nomination des juges de la Cour Suprême du Canada.

Certains premiers ministres, comme Brian Peckford de Terre-Neuve, qui n'a pas manqué de dire ses réticences envers la formule d'amendement, ont manifesté le désir d'ouvrir les négociations sans pour autant s'engager à l'avance sur l'éventuelle conclusion des pourparlers.

Par contre tous sont d'accord que les revendications du Québec doivent être entendues et réglées, et que l'adhésion du Québec à la nouvelle Confédération canadienne doit être acquise avant que ne soient étudié tout autre amendement constitutionnel. Dans sa déclaration à la presse, le premier ministre de l'Alberta a été sans équivoque: "Je ne veux pas d'un amendement (à la Constitution) sans que le Québec en fasse partie".

Pour sa part M. Robert Bourassa contenait difficilement sa joie devant cette victoire du Québec. Il a atteint son objectif. Dès le départ le premier ministre du Québec et le ministre Gil Rémillard ont soutenu qu'ils cherchaient tout simplement à obtenir l'accord des autres provinces pour réouvrir les négociations, en commençant avec les cinq propositions du Québec comme document de base devant servir aux discussions.

En retour le Québec s'est montré plus que sympathique envers ses compatriotes à travers le pays. M. Bourassa a appuyé le premier ministre Don Getty pour que la question du prix du pétrole soit traitée comme une priorité nationale. Il en a fait autant pour les agriculteurs de la Saskatchewan, les ouvriers de l'industrie des pâtes et papiers de la Colombie Britanique, les pêcheurs des Maritimes, etc. Il est même allé jusqu'à accepter qu'il fallait abattre les barrières au commerce interprovincial pour pouvoir parler sérieusement de libre-échange.

Devant une attitude aussi positive vis-à-vis les problèmes épineux des autes provinces de la part du gouvernement du Québec, il n'est pas surprenant que les neuf autres premiers ministres se soient sentis si sympathiques envers la seule province à majorité francophone.

LA DÉCLARATION D'EDMONTON

Les premiers ministres ont convenu à l'unanimité que leur première priorité en matières constitutionnelles est d'engager immédiatement des discussions fédérales-provinciales pour que le Québec puisse accepter de participer pleinement, et à part entière, à la Fédération Canadienne, et cela sur la base des cinq propositions mises de l'avant par le Québec.

Un consensus s'est aussi dégagé parmi les premiers ministres à l'effet qu'ils seront alors en mesure de poursuivre la révision de la Constitution sur des sujets intéressant certaines provinces, qui comprendront notamment la réforme du Sénat, les pêches, les droits de propriété, etc.

La F.F.H.Q. se réjouit de l'attitude des premiers ministres à Edmonton

Monsieur Serge Plouffe, premier vice-président de la Fédération des francophones hors Québec, commente le résultat de la conférence d'Edmonton en ces termes: "Nous nous réjouissons qu'un tel consensus se soit dégagé pour entreprendre des pourparlers avec le Québec afin de lui permettre d'adhérer à la Constitution canadienne de 1982; cette attitude nous indique que les autorités politiques du pays envisagent les prochaines années dans un esprit de coopération".

La F.F.H.Q. estime que l'ouveture d'esprit manifestée par les premiers ministres provinciaux d'entamer les négociations constitutionnelles sur la base des exigences du Québec, ne peut faire autrement qu'avoir un impact positif sur le climat socio-politique au Canada.

Aussi, la F.F.H.Q. considère que ces prochaines négociations constitutionnelles seront d'une importance capitale puisque le Québec s'est engagé à y discuter l'amélioration du sort des francophones vivant à l'extérieur de cette province.

SOMMAIRE

Le Bonnyvillois

Nos souvenirs II

À tous les francophones,

Cette lettre est pour vous annoncer la collection *"Nos souvenirs - We Remember"*. Cette collection comprend 196 cassettes avec des chansons françaises, des hymnes français, des chants de Noël en anglais, en allemand, en finlandais, en polonais, en russe, en ukrainiens et en slovaque et des bruitages de toutes sortes. Toutes ces chansons proviennent des **disques 78 tours.**

Les chanteurs dans la collection comptent Les Soeurs Étienne, Patrice et Mario, Charles Trenet, Tino Rossi et Georges Guétary, Une liste complète sera publiée bientôt dans **Le Franco** et l'été prochain un catalogue sera préparé et publié.

Cette collection a été préparé par l'ACFA régionale de Bonnyville et se trouve dans le Carrefour de l'ACFA de Bonnyville. *"Nos souvenirs - We Remember"* sera bientôt disponible au public. Pour renseignement, s'il vous plaît communiquez avec Francine Tremblay à l'ACFA de Bonnyville, 826-5275.

Sincèrement,
Chantal Aubin
Directrice

PETITES-ANNONCES

Mme Lucille Chayer offre ses services pour garder des enfants à l'heure ou à la journée. Pour plus d'informations composez le: **826-6868.**

****

L'ACFA Régionale de Bonnyville dispose d'une salle à louer équipée d'un écran géant avec vidéo, système de son, bar et de cafetière. Le tout peut vous être loué pour un prix raisonnable. Pour information composez le 826-5275.





Patrimoine culturel à l'Expo '86

(NC) — L'attraction vedette du pavillon de la General Motors à l'Expo 86 est «la maison des Esprits», présentée par le théâtre de 150 places.

«La maison des Esprits» présente un raconteur autochtone assis devant son feu, qui nous raconte son histoire tandis que la fumée provenant de feu s'élève en volute, prenant la forme des esprits et des fantômes dont il nous narre l'histoire.

Ces effets sensationnels ont été réalisés par Bob Rogers & Company Inc., de Burbank, en Californie, au moyen d'un procédé exclusif appelé Holavision (MD). L'illusion extraordinaire ainsi créée semble donner à l'acteur présent sur la scène le contrôle total da la fumée qu'il paraît manipuler en nous racontant son histoire.



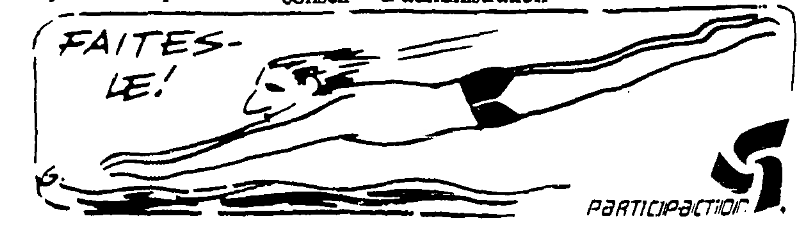
95-87

NOUVEAUTÉS AUTO

Tiré du patrimoine culturel des Indiens Kwakwaka' Wakw du nord de l'île de Vancouver et de certaines autres régions de Colombie-Britannique, «la maison des Esprits» jette un oeil critique sur la valeur humaine de la technologie moderne des transports, telle que l'aperçoit une culture toujours riche en mythes et en magie.

Et le vieux raconteur nous pose cette question : «Nos machines améliorent-elles notre condition d'humains? Ou nous rendent-elles plus semblables aux machines?»

Depuis toujours, les Kwakwaka' Wakw ont une réputation bien méritée de montreurs, prêts à tout pour épater ou étonner leur public. «La maison des Esprits» s'inscrit parfaitement dans cette tradition. C'est le conseil d'administration du Centre culturel U'Mista (musée autochtone bien connu) d'Alert Bay, dont Bill Cranmer est président et Gloria Cranmer Webster conservatrice, qui a donné ses conseils techniques pour les questions autochtones. Doug Cranmer, artiste autochtone bien connu et chef héréditaire de la bande Nimpkish du peuple Kawakwaka' Wakw, a servi de conseiller artistique principal.



• *Coupures à Radio-Canada*

Les Services régionaux en danger

PAUL DENIS

Le gouvernement canadien continue à obliger la Société Radio-Canada à rétrécir ses budgets et les coupures annoncées n'augurent pas bien pour l'avenir de la production d'émissions locales.

Selon Mme Marie Poulin, Vice-présidente associée à la Radiotélévision régionale française, les services régionaux de la Société sont en danger. Jusqu'ici les services français de la Société s'en ont tiré à bon compte. Il y a eu une légère réduction du nombre de postes salariés et du nombre d'heures de production locale en région.

Mais la prochaine ronde des coupures budgétaires risquent de mettre les services français de télévision régionale en péril.

Les coûts de production sont très élevés à la télévision. Des coupures dans ce domaine auraient des effets néfastes sur la quantité de production locale, déjà réduit à un minimum.

On ose même penser que la Société serait dans un prochain avenir obligée de fermer certains postes régionaux ou encore de consolider certaines régions sous un seul toit. Par exemple, l'ouest canadien serait desservi par un seul poste régional situé à Winnipeg ou à Edmonton.

La Société Radio-Canada attend aussi, avec un certain degré d'appréhension le rapport final Kaplan - Sauvageau. Les rumeurs se font nombreuses et les prédictions de malheur aussi.

Par contre les dirigeants de l'Association canadienne-française de l'Alberta ont appris de source sûre que les régions seront heureuses avec les recommandations kaplan-Sauvageau.

Mme Poulin a pris l'occasion de son séjour à Edmonton la semaine dernière pour rencontrer une dizaine de chefs de fil de la communauté franco-albertaine. Ceux-ci n'ont pas manqué de faire part aux représentants de Radio-Canada de certaines critiques à l'égard des émissions locales.

Par exemple, il y a peu, sinon rien, d'intéressant pour les jeunes adolescents à la radio CHFA. Les reportages à la télévision, nouvelles et affaires publiques, ne tiennent pas assez compte de la réalité franco-albertaine. Les francophones de l'Alberta n'arrivent pas à s'indentifier avec certains annonceurs et journalistes, ni avec leur télévision française.

Par contre, des félicitations ont été adressées à CHFA pour ses efforts de productions locales, particulièrement le Café Show et Première Page.

LE DÉCÈS DE MAURICE LAVALLÉE SUSCITE DES RÉACTIONS

JEAN GAUTHIER

L'un des grands personnages de la francophonie d'Edmonton, Maurice Lavallée n'est plus. Voici quelques réactions qu'ont bien voulu me confier quleques francophones suite au décès de l'un des membres de leur communauté.

Soeur Carmen Jolie (soeur de l'Assomption)

Monsieur Maurice Lavallée s'est donné corps et âme à son travail. Il nous (les soeurs de l'Assomption) a donné une grosse poussée afin de bien parler le français. Il a aussi bien aidé l'Académie Assomption d'Edmonton. Son travail s'est souvent effectué dans l'ombre. C'est malheureux qu'on ait reconnu aussi tardivement l'ampleur de son travail. Il avait une foi profonde.

Léo Turcotte (Directeur de l'école élémentaire francophone Maurice Lavallée)

Monsieur Maurice Lavallée a consacré sa vie au fait français. Il a été particulièrement attaché à la langue et la culture françaises. Il a été une source d'inspiration et son support moral a été très bénéfique pour le personnel de l'école. Lors de ses visites à l'école, il aimait bien se retrouver avec les enfants. Il avait du charisme auprès de ces derniers. A l'école Maurice Lavallée, nous désirons continuer l'oeuvre qu'il a entreprise afin que l'éducation française s'épanouisse en Alberta.

Roger Motut (anciennement professeur à l'Université de l'Alberta maintenant à la retraite)

Monsieur Maurice Lavallée a été un ouvrier de la première heure. Il a été un homme convaincu et compétant; un genre d'apôtre de la francophonie. Il n'a pas travaillé pour sa gloire mais pour la francophonie. Ce fut en étroite relation et ce, tout en demeurant humble, qu'il travailla avec les chefs de la francophonie. Il a été à l'aise dans sa culture et voulait la faire connaître et la faire apprécier aux autres. Il avait le souci du détail et de la précision au niveau de la langue.

Il s'est dévoué corps et âme pour l'A.E.B.A (Association des éducateurs bilingues de l'Alberta) et pour les éducateurs. Il a été le guide, la lumière des éducateurs bilingues.

Monsieur Lavallée fut un homme de principe, de foi, qui mena une vie chrétienne exemplaire.

Denis Tardif (Directeur général de l'A.C.F.A provinciale)

On perd en la personne de Monsieur Lavallée l'un des grands éducateurs franco-albertains. Il nous lègue son amour du français, sa fierté d'être francophone qu'il exprima si bien de son vivant par le biais de sa plume, sa voix et son chant. En plus d'avoir été une source d'inspiration intarissable pour la francophonie Monsieur Maurice Lavallée fut un travailleur inlassable, tenace dans ce qu'il entreprenait, en particulier envers la cause française. Ainsi que ce soit les programmes, les cours, les examens, il fit preuve de grand dévouement. Il a aussi encouragé le français par le biais du chant. Il a transmis l'amour du chant choral dans les écoles et aux Franco-Albertains.

Père Maurice Beauregard O.M.I (curé de la paroisse Saint-Joachim paroisse de Monsieur Maurice Lavallée)

Monsieur Maurice Lavallée fut un fervent catholique dévoué à la cause francophone et catholique en Alberta. Il a été une personne gentille, franche et juste. Très érudit, il fut le pilier de notre paroisse. Il a entre autre été membre de la chorale de la paroisse pendant près de 60 ans. Il fut un genre de patriarche. Il me fut d'un grand secours lorsque je suis arrivé à Saint-Joachim.

Guy Goyette (éducateur à la retraite)

La francophonie a perdu en la personne de Monsieur Maurie Lavallé un défenseur émérite. Il était la perfection même du langage. Il avait un langage parlé élégant et une voix très riche. Homme humble et optimiste, il était dévoué et plein de capacité. C'est l'un des derniers vestiges de ceux qui croyaient en qui perd sa langue perd sa foi. C'était un homme de grand foi. Il s'entendait bien avec les anglophones mais, il leurs faisait comprendre qu'il avait une priorité c'était sa langue et sa culture, sans dénigrer la leur.

C'était un travailleur acharné qui a prêché par son exemple.

Avis important

à la communauté francophone de Bonnie Doon

- Il y aura une rencontre amicale avec buffet froid (à la fortune du pot) le dimanche 31 août à 16h00 à la salle communautaire de Bonnie Doon - à l'angle de la **93e rue et la 92e avenue**

- Prière d'apporter un plat principal et une salade ou un dessert.

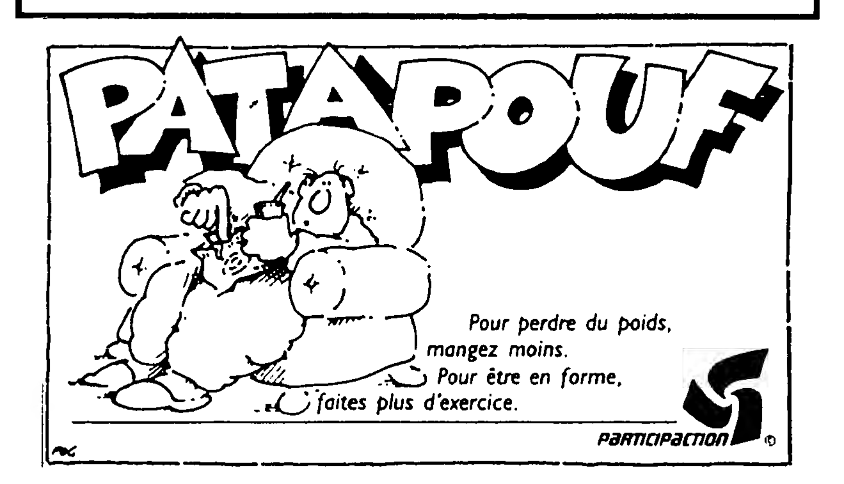
- Nous lançons une invitation spéciale aux nouveaux arrivés. Venez avec votre famille.

- Pour de plus amples informations communiquez avec:

Louise: 465-3855
Dolorès: 469-9536

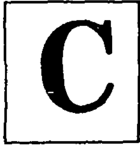
Correction

L'article "Un monde attentif à la radio communautaire" publié la semaine dernière 15/08/86 dans la page 9- **Jeunesse en action** est l'oeuvre de Julie Parent, coordonatrice du projet de radio communautaire pour le compte de Francophonie jeunesse de l'Alberta. Toutes nos excuses pour cet oubli.



Francopinion

Editorial



CERTAINS premiers ministres ont qualifié "La déclaration d'Edmonton" d'historique, à la sortie de la 27e Conférence annuelle des premiers ministres tenue à Edmonton. Si ce n'est pas "historique" pour toutes les provinces, pour le Québec ça ne peut être considéré moins que cela.

Le tandem Bourassa - Rémillard a réussi un véritable tour de force. Ensemble ils ont atteint deux objectifs d'importance majeure. D'abord ils ont réussit à faire placer tout en haut de la liste des priorités nationales la renégociation de la participation du Québec à la Confédération canadienne. En deuxième lieu, les premiers ministres ont accepté d'utiliser comme document de base aux discussions les cinq propositions mises de l'avant par le Québec.

M. Robert Bourassa est fin politicien. Sa remontée incroyable dans la faveur de son parti politique et de l'électorat québécois témoigne éloquemment de sa détermination et de sa persévérance.

M. Gil Rémillard, ministre des Affaires intergouvernementales du Québec et constitutionnaliste de grande renommée a fait la tournée du pays avant la conférence pour préparer le terrain. L'effort en a valu le coût, compte tenu du succès obtenu.

De réussir à convaincre neuf premiers ministres, qui eux, sont préoccupés par des questions économiques graves, par les conséquences néfastes des tendances protectionnistes des Etats Unis dans le domaine de l'agriculture et dans l'industrie forestière, par les difficultés de l'industrie forestière et par les difficultés de l'industrie de la pêche aux Maritimes, pour ne nommer que celles là, que la question de l'adhésion du Québec à la Loi Constitutionnelle de 1982 devrait être la plus grande priorité du pays, ce n'est pas peu dire.

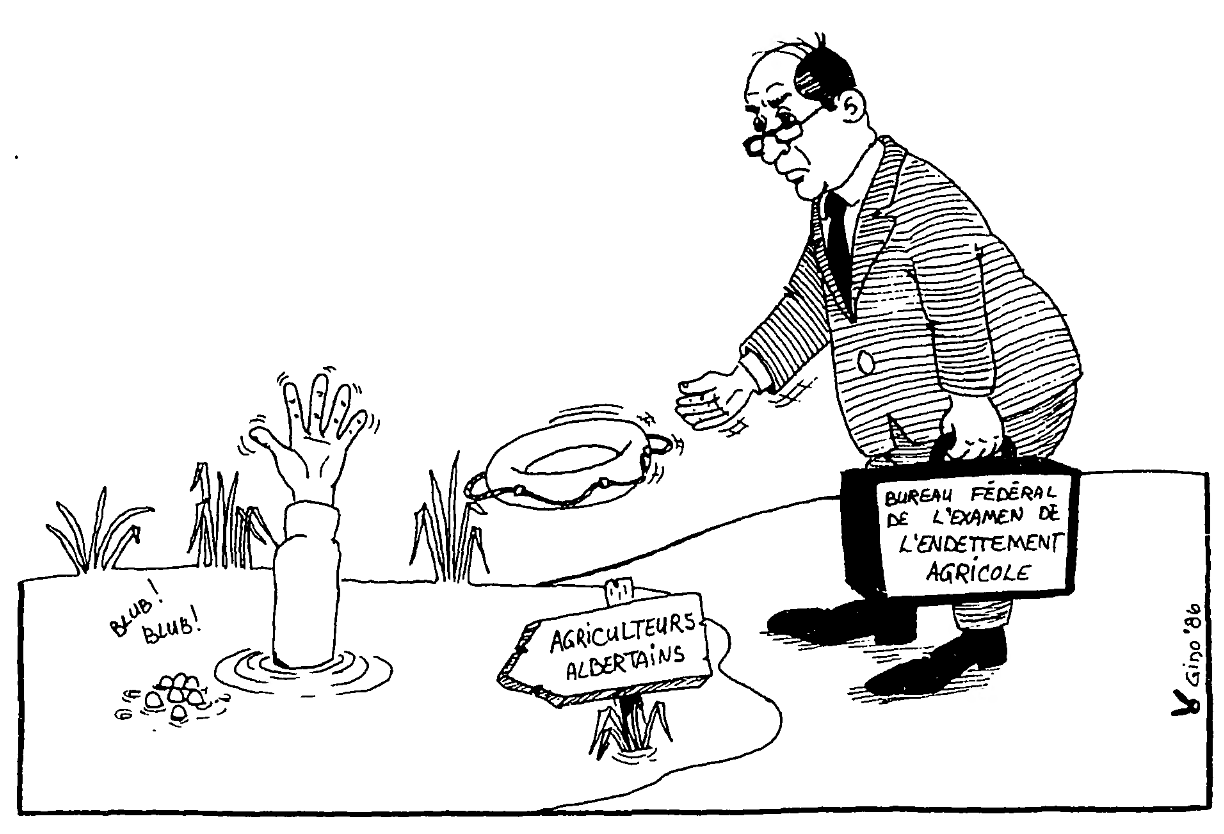
Il est également important de noter que les chefs de gouvernements provinciaux ont accepter d'entreprendre les discussions à partir des cinq points avancés par le Québec. Avaient-ils le choix, demandera-t-on? Pourtant oui. Ils auraient pu refusé carrément de discuter certains points, dont la formule d'amendement qui voile aucunement un veto pour le Québec.

Certains premiers ministres se disent encore définitivement contre l'idée qu'un veto soit donné à une province seule, même au Québec, en dépit de son caractère spécial.

Mais en proposant une formule qui donnerait, en même temps, l'équivalent d'un veto à l'Ontario et aux quatre provinces de l'ouest réunies, en plus du Québec, M. Bourassa a ouvert le débat. Si en plus il peut maintenant jouer sur la corde sensible de l'unité canadienne et sur le sentiment de culpabilité que doivent sentir les autres provinces depuis l'exclusion du Québec de la Loi constitutionnelle de 1982, le premier ministre du Québec a d'excellentes chances d'obtenir davantage qu'il ne sera obligé d'accorder.

En plus, le Québec a promis de se faire le gardien des droits des francophones hors Québec et même, si possible, de voir à augmenter leurs droits constitutionnels. Les francophones des dix provinces et des territoires ont une grande force quant ils sont unis et ils le sont présentement. Cela seul augure bien pour l'avenir.

PAUL DENIS



Votre limite de crédit

Lorsque vous faites une demande de prêt personnel, la décision que doit prendre le prêteur est assez simple, parce qu'il est question d'un montant d'argent déterminé.

Mais le cas est différent lorsqu'il s'agit de fixer une limite pour une carte bancaire ou un compte de crédit, car le montant du prêt est indéterminé. Il n'y a pas de nantissement, et la plupart du temps la seule garantie requise est la signature du détenteur de la carte et sa promesse de payer.

Les cartes de crédit bancaires donnent aussi aux clients l'avantage d'accéder au système international des paiements dans le cadre de certaines limites.

La limite de crédit d'une carte fixe une ligne de crédit par acceptation renouvelable ou continuelle. Ordinairement, les crédits octroyés par acceptation renouvelable concernent des montants assez peu élevés et leurs taux d'intérêt sont supérieurs ceux des prêts à terme fixe ou garantis.

Comment les prêteurs en arrivent-ils à décider de votre limite de crédit?

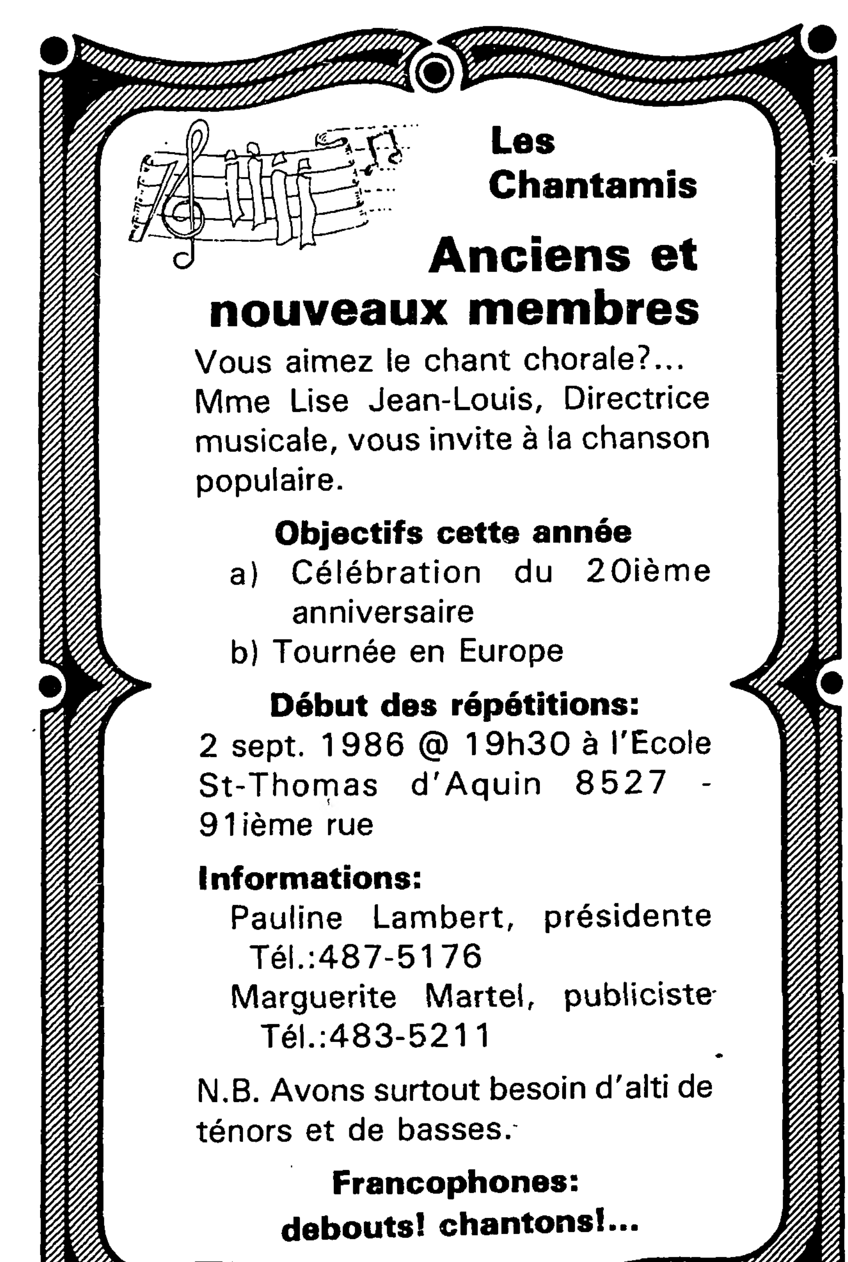
Le prêteur tient d'abord compte de votre revenu, de vos habitudes de paiement (cote de crédit) et de l'empressement que vous manifestez à rembourser vos dettes.

Au début, la limite peut être assez basse parce que le prêteur doit présumer que vous pourriez dépenser immédiatement jusqu'à votre limite. Egalement, même si vous avez déjà une cote de crédit, la carte que vous demandez représente peut-être une nouvelle forme de crédit pour vous.

Mais lorsque vous aurez eu la carte ou le compte en votre possession pendant un certain temps, votre limite de crédit pourrait être haussée. La pratique varie selon les prêteurs, mais les lignes directrices suivantes s'appliquent habituellement:

- Vous avez demandé une augmentation.
- Vous avez démontré que vous avez besoin d'une limite plus élevée qui ne dépassera pas vos capacités.
- Votre dossier de paiements est bon.
- Vous êtes en possession du compte depuis un temps raisonnable.
- L'inflation ronge votre pouvoir d'achat. Si les prix sont à la hausse, vous aurez besoin d'une limite de crédit plus élevée pour conserver le pouvoir d'achat de votre carte.

Souvenez-vous, les limites de crédit sont basées sur votre cote de crédit et elles sont négociées entre le client et l'institution émettrice de la carte. Vous devez donc vous assurer que votre cote de crédit est bonne.



Les Chantamis

Anciens et nouveaux membres

Vous aimez le chant chorale?... Mme Lise Jean-Louis, Directrice musicale, vous invite à la chanson populaire.

Objectifs cette année

a) Célébration du 20ième anniversaire
b) Tournée en Europe

Début des répétitions:

2 sept. 1986 @ 19h30 à l'École St-Thomas d'Aquin 8527 - 91ième rue

Informations:

Pauline Lambert, présidente Tél.:487-5176
Marguerite Martel, publiciste Tél.:483-5211

N.B. Avons surtout besoin d'alti de ténors et de basses.

Francophones: debouts! chantons!...



Journal hebdomadaire publié le vendredi au service des francophones de l'Alberta depuis 1928. Les membres de l'Association canadienne-française de l'Alberta sont automatiquement abonnés au journal en payant leur cotisation à l'ACFA.

Éditeur: Paul Denis
Rédacteur en chef — Journaliste: Yves Lavertu
Administration: Sylvie Grégoire
Photo-composition: Hélène Gauthier
Graphiste & montage: Michel Raymond

Toute correspondance doit être adressée à:
Le Journal Franco-Albertain Ltée
#201, 10008 - 109 rue
Edmonton (Alberta) T5J 1M4
Tél.: (403) 423-5672
L'abonnement annuel coûte:
1 ans: 15$ 2 ans: 25$
Enregistré comme courrier de 2e classe #1881

La Sablière de Fort McMurray



Le jour du patrimoine

Lundi le 4 août, la ville de Fort McMurray était en fête. Quelques milliers de personnes se sont rendues au Parc Héritage pour célébrer la journée du patrimoine. Pour la première fois l'ACFA a participé de façon active à cette manifestation en offrant aux visiteurs la possibilité de déguster quelques uns de nos mets traditionnels.

Il semble bien que notre nourriture a su plaire, tant au public qu'aux juges, puisque l'ACFA s'est mérité le deuxième prix pour la qualité de son kiosque et le bon goût des petits plats qui avaient été préparés par de nombreux bénévoles. Le menu comprenait neuf mets différents et donnait un bon aperçu de la diversité et du bon goût de notre cuisine. Les personnes qui se sont arrêtées à notre kiosque ont pu apprécier notre soupe aux pois, nos cretons, notre sucre à la crème et nos tartes variées.

L'ACFA a gagné le deuxième prix pour son kiosque, mais il faut préciser qu'un tel honneur nous aurait échappé sans l'implication des bénévoles qui n'ont pas compté les heures de travail pour cuisiner, transporter le matériel dont nous avions besoin ou encore pour aménager le kiosque. Cette fête est venue démontrer que les francophones peuvent accomplir des choses intéressantes lorsqu'ils se donnent la main pour le faire.

Il est vrai que les bénévoles ont travaillé fort pour faire de cette journée un succès mais il est également vrai de prétendre que ces mêmes bénévoles ont eu du plaisir lors de cette journée du patrimoine. En fin d'après-midi quelques francophones se sont mis à jouer de la "cuillère" et à faire danser nos petits bonhommes de bois en entendant nos airs de musique traditionnelle. Cette démonstration a plu aux passants qui s'arrêtaient devant notre kiosque pour taper du pied pendant quelques minutes.

Les francophones de Fort McMurray ont démontré qu'ils avaient le sens de la fête et malgré leur nombre restreint ils ont su donner un caractère particulier à cette fête. Avant de terminer cet article je me dois de remercier très sincèrement tous ceux et celles qui ont accepté avec empressement de consacrer leur temps à la préparation et à la réalisation du jour du patrimoine. Pauline Gauthier, Dominique Doucet, Pauline et Julie Gingras ainsi que Johanne Sheehy ont cuisiné les recettes tant appréciées du public. Louisette et Patricia Giroux, Anne Michaud, Christiane Poirier ainsi que Lizon Viens étaient présentes au kiosque. Réal Doucet, Jean-Marc Charron, Alain Gingras et François Giroux ont aidé à transporter le matériel et l'équipement dont nous avions besoin. Enfin Estelle Charron était présente aux réunions de préparation pour cette journée du patrimoine.

C'est donc dire que le succès que nous avons eu lors de cette journée était plus que mérité puisqu'une quinzaine de bénévoles y ont été impliqués. Encore une fois merci et à la prochaine... pour le festival du bleuet.

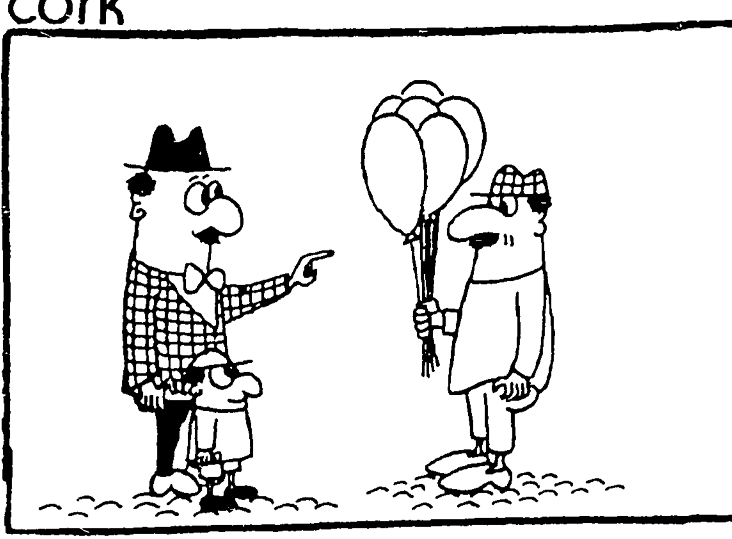
Michel Côté
Agent de développement

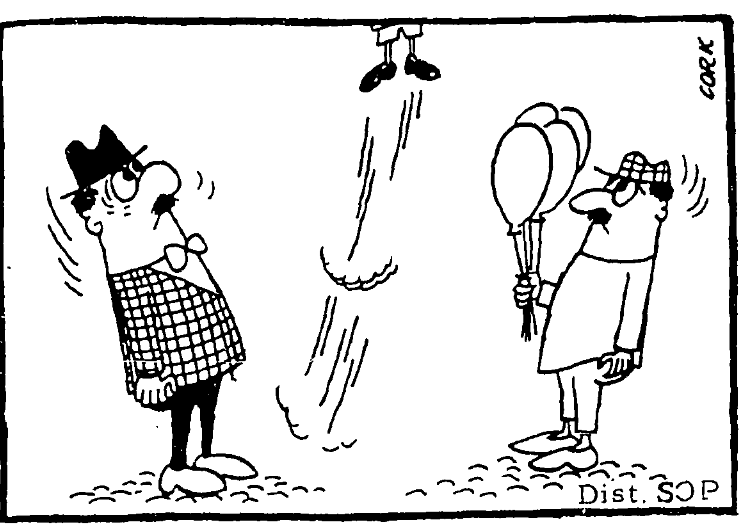


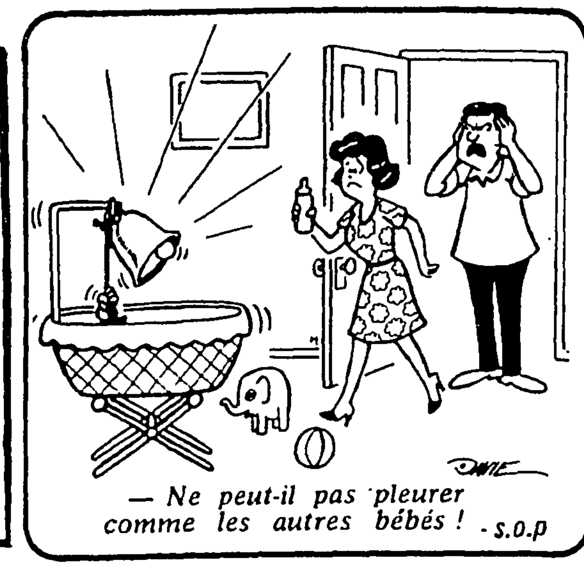




cork




CORK
Dist. SOP


— Ne peut-il pas pleurer comme les autres bébés ! - S.O.P

Le patrimoine et la jeunesse

Peace River: Une fois l'an, les Albertains fêtent leur société multiculturelle. A Peace River le lundi 4 août, sept différentes ethnies affichent avec fierté leurs caractéristiques culinaires, artisanales et musicales.

Plusieurs kiosques sont dressés sur le terrain du musée local. Ainsi est-il possible de goûter les fèves au lard des canadiens-français, les cigares au choux des ukrainiens, d'admirer les broderies hollandaises et les sculptures sur bois des amérindiens.

Les activités se succèdent tout au cours de l'après-midi. Il y a d'abord des jeux animés pour les enfants et des démonstrations d'arts martiaux. Vient ensuite la parade des costumes hauts en couleurs et originalité. Au son de la musique traditionnelle des groupes de danseurs exécutent des danses écossaises, ukrainiennes et bien sûr canadiennes-françaises.

La journée du patrimoine, en plus d'être un temps de réjouissances est aussi une occasion de penser à son passé et son avenir en temps que nation.

C'est dans cette optique que je me suis entretenue avec Carole Lavoie une étudiante de 17 ans, née ici dans la région de Rivière la Paix. Carole fréquente le Collège Mathieu de Gravelbourg en Saskatchewan.

Le franco: Carole, comment te sens-tu en tant que francophone?

Carole: Je trouve que c'est un privilège de parler français. Je me sens différente de mes amis anglophones dans ma façon de parler, de penser et aussi dans les gestes. Je suis fière de pouvoir traduire de l'anglais au français quand c'est nécessaire.

Le Franco: Selon toi, est-ce que la langue française est vivante dans ton milieu (famille, école), c'est à dire en évolution?

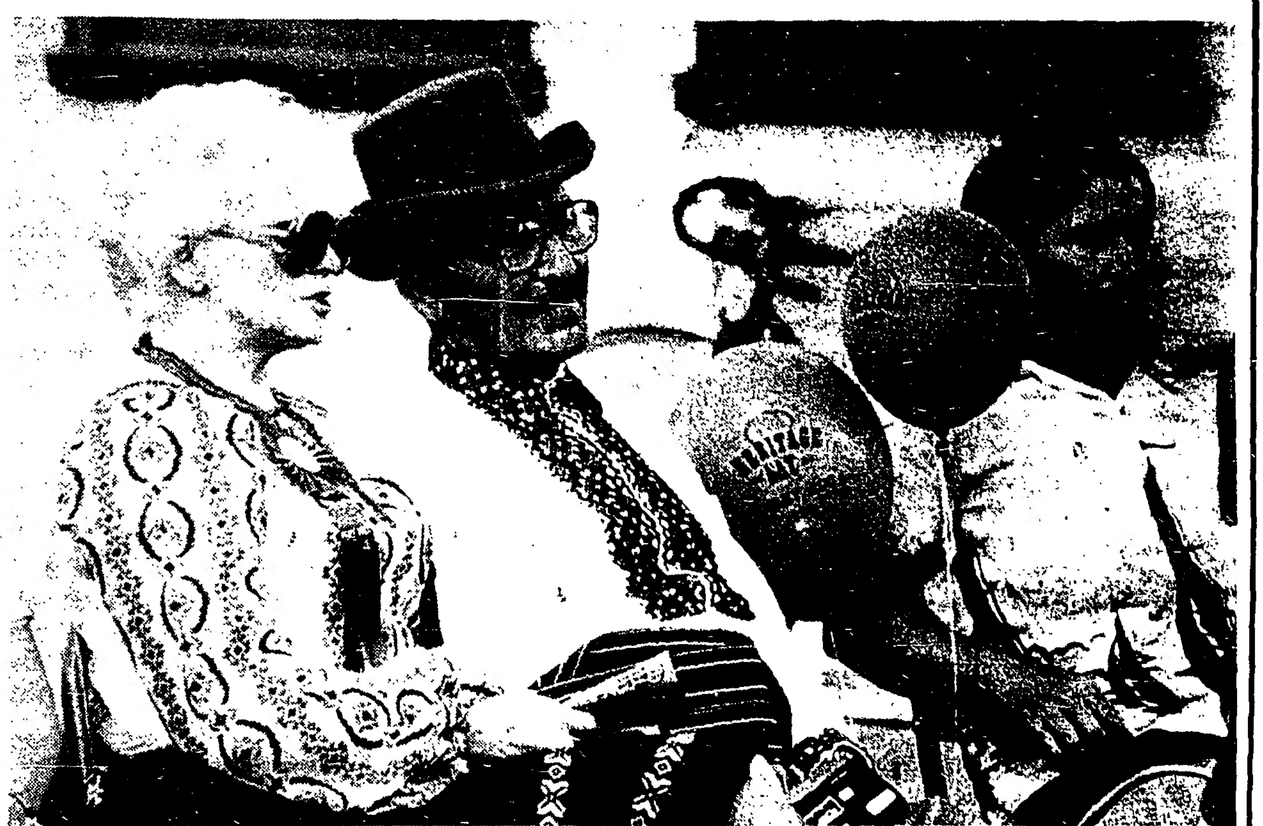
Carole: Ici la langue française évolue en ce sens que ce sont des mots anglais qui entrent dans le vocabulaire. Les mots nouveaux qu'on apprend à l'école, on ne les utilise pas dans les conversations.

Le Franco: De quelle façon crois-tu pouvoir améliorer ton français?

Carole: Après mon secondaire V je pense aller étudier au Québec. Au collège je participe aux activités de Francophonie Jeunesse. La radio et la télévision? Non, ça ne m'influence pas du tout, je ne les écoute pas en français. Les amis et la famille m'influencent.



- Carole Lavoie, étudiante au Collège Mathieu de Gravelbourg



- Les costumes d'époque des groupes ethniques étaient de mise.



- La danse folklorique était à l'honneur.







• *Marche, Laura Secord:*

Dynamisme et humour à volonté

Présenté par Boîte à Popicos au festival Fringe Edmonton, 16-19 août



de g. à d.: Denis Couture, Jo-Ann Demers et Lucien Larose. (photo: Michel Raymond)

L'assimilation vous guette! C'est l'une des nombreuses vérités que les comédiens lancent au public. La pièce parodie en effet les relations entre les Canadiens et les Américains, tout en incluant continuellement l'auditoire dans le spectacle.

Mais personne ne risque de se fâcher, ni les Canadiens, ni les Indiens ni les Américains. Car **Marche, Laura Secord** reste une grosse farce avec un style léger de music-hall, des pas de danse et très peu d'histoire. D'ailleurs l'histoire, un personnage central de la pièce, n'est jamais prise au sérieux avec ses grands discours pompeux, ses trous de mémoire, ses hésitations, sa voix profonde et ses gestes dramatiques.

Bien sûr malgré quelques coupures apportées au texte de Claude Roussin, certaines scènes et certains dialogues auraient gagné à être raccourcis. Mais le jeu des acteurs n'en reste pas moins excellent, ce qui fait la force du spectacle.

Les comédiens débordent d'énergie du début à la fin de la pièce et ils sont assez versatiles pour remplir divers rôles. Ne soyez donc pas étonnés que le shérif se transforme en quelques secondes en Indien éclaireur pour les besoins de la représentation.

Mais surtout les comédiens semblent s'amuser sur scène. Alors comment le public ne se laisserait-il pas entraîner par leur bonne humour? Johanne Demers tient le rôle de Laura Secord. Certains airs de musique sont agréablement démodés et ils rappellent des souvenirs à plusieurs spectateurs. Michel Landry a apporté quelques adaptations fort réussies, mais dans l'ensemble, on a suivi la musique originale d'assez près.

Le décor, composé surtout de placards mobiles remplis de vieux vêtements, est fort ingénieux. D'espaces de rangement, ces caisses se transforment en murs de maison aussi bien qu'en bataillons de soldats.

L'intérêt de la pièce? C'est une production communautaire jouée par des francophones pour des francophones, très accessible à n'importe quel spectateur, qui intéresse les enfants tout comme les adultes. Et même si Marche, Laura Secord reste une vaste parodie, le texte contient beaucoup de vérités que l'auditoire peut facilement saisir.

Alors une poignée d'applaudissements à Normand Vincent qui travaille depuis plus de deux mois sur ce spectacle avec une trentaine de bénévoles, de comédiens et de techniciens. Boîte à Popicos présentera à nouveau la pièce en septembre.

Claude Roberto

Les nouvelles de Calgary



Petites annonces

VILLA JEAN TOUPIN Si vous avez 65 ans et plus et désirez demeurer près de toutes commodités, faites votre demande dès maintenant à la Villa Jean Toupin au 228-4095

******

À VENDRE 1 divan: $200.00 Contactez Claudette au 282-4708

******

N.-E. Cherche femme de ménage fiable, à temps partiel Cherche jeune homme pour tondre le gazon. Contactez Serge au 277-4941

******

Garderie francophone est présentement à la recherche d'une personne responsable pour travailler auprès des enfants. Ouverture à temps partiel pour septembre 86. Pour plus de renseignements, communiquez avec Marie-Paule au 263-8630

******

LA SOCIÉTÉ POMMES DE REINETTE (garderie) située dans les locaux de l'école francophone Ste-Anne, accueille les enfants d'âge pré-scolaire à partir de 3 ans et assure la garde après l'école des 6 - 12 ans. La Société Pommes de Reinette (garderie) est une société à but non-lucratif, gérée par un conseil de parents.

******

Future maman recherche une gardienne pour début janvier. Contactez France au 231-6651

******

LES SCOUTS ET GUIDES DE CALGARY sont à la recherche d'animateurs(trices) bénévoles pour septembre 86. Contactez Lorraine au 272-9278.

******

Recherche gardienne pour mes 2 fils de 2 1/2 et 1 ans pour septembre à la semaine de 8h à 3h environ, chez vous ou chez moi dans le sud-ouest de Calgary. Contactez Ginette au 252-2150 après 14h.

******

Disponible pour garder des enfants à la semaine ou faire du ménage. Contactez Maryse au 295-3115

****

Bonne d'enfants et gouvernante recherchée pour famille de 4. (2 enfants 6 & 3 ans) Préfère jeune adulte bilingue avec permis de conduire. Salaire à discuter. Contactez le 938-3156 ou C.V. à : C.P. 305 Okotoks, AB, T0L 1T0

******

AVON Si vous désirez des brochures AVON (français-anglais) ou des produits AVON, contactez Richard Bélanger au 230-9499

Activités des Gigueurs de Calgary - Été 86

- Calaway Park - Folks Festival 86, 22, 23 & 24 août Spectacles et ateliers.

LES GIGUEURS DE CALGARY: INSCRIPTION POUR L'AUTOMNE

École Westgate - 150 Westminster Drive

Début des cours:

le lundi 15 septembre 15h30 à 16h30 - débutants - 5e et 6e année.

Le mercredi 17 septembre:

15h30 - 16h30 : intermédiaires - 6e année
16h30 - 17h30 : spectacles - Juniors
17h30 - 19h30 : spectacles - Seniors
19h30 - 20h30 : adultes débutants

Coût:
$60.00 pour l'année plus 60 heures de bénévolat ou $120.00

Au jeu

La Ligne Locale d'improvisation de Calgary refait surface après quelques mois de relâche.

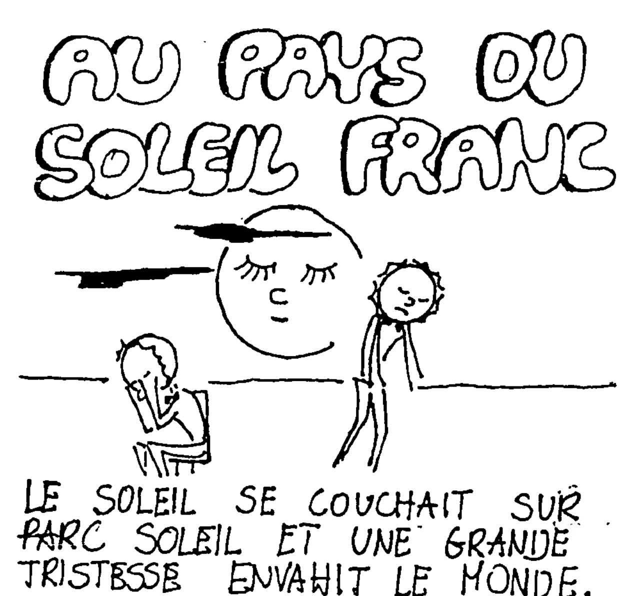
Après une première saison réussie, nous voulons entreprendre notre deuxième saison avec le même enthousiasme que l'an passé.

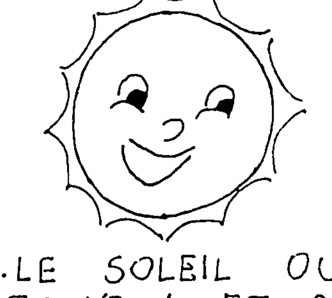
Nous sommes donc à la recherche de gens qui seraient intéressés à embarquer avec nous. Nous avons besoin de:
- joueur-se-s
- juges de ligne
- organiste
- chroniqueur-se-s
- arbitre substitut
- statisticien-ne-s
- etc.

Bref nous voulons non seulement des joueur-se-s mais aussi des gens qui veulent s'embarquer avec nous mais qui préfèrent ne pas jouer.

Pour plus de renseignements ou pour t'inscrire, téléphone à Denise Ouellette au bureau 228-4095, à la maison: 228-6508

La ligue locale d'improvisation de Calgary est organisée par le groupe Jeunesse de Calgary: Francophonie Jeunesse.





Épluchettes de blé d'Inde & danse au Parc Beauchemin le 30 août 86 à partir de 8h00pm. Pour plus d'information, contactez Oscar Fauchon au 244-2200

****

Un petit garçon de 2 ans 4 mois se cherche un(e) petit(e) ami(e) francophone. Veuillez S.V.P. appelez sa maman, Suzanne au 282-9725 (région Brentwood du nord-ouest)

******

Grande maison à 2 étages à LOUER, 1730, 5A rue sud-ouest $400.00/mois à partir du 1er septembre près du centre ville et de toutes les commodités. S'adressez de 9h à 16h : 228-4095 #101 - 1809, 5e rue sud-ouest.

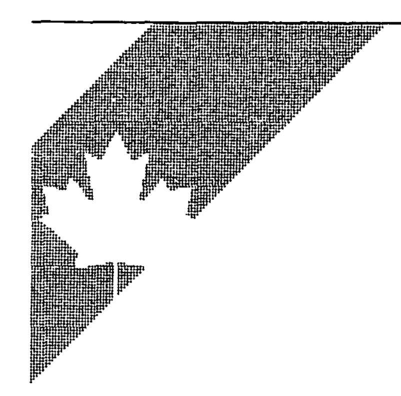
****

Cherche une gardienne pour 2 enfants (3 ans & 2 mois). Contactez Ginette au 246-0609

humour

Dans une auto-école, une apprentie conductrice demande à une autre:
— Ça fait combien de fois que vous échouez à l'examen du permis?
— Demain, ce sera la cinquième, répond la jeune femme, modestement.

Une mouche promène sa fille sur le crâne d'un monsieur chauve et s'exclame:
— Comme la nature change!
Quand j'avais ton âge, il n'y avait ici qu'un sentier.



Introduction

En vertu de la Constitution canadienne, à la suite de chaque recensement décennal (10 ans), il faut rajuster le nombre de députés pour chaque province et territoire, ainsi que les limites des circonscriptions fédérales, pour tenir compte de la croissance, des mouvements et des changements de population. Ce processus est effectué en vertu d'une loi appelée la *Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales*.

La loi prévoit la nomination, dans chaque province et territoire, d'une Commission indépendante chargée de recommander l'étendue, les limites et les noms des circonscriptions fédérales. Il faut suivre d'aussi près que possible le principe de la représentation selon la population. La Commission doit également prendre en considération toute communauté d'intérêts et d'identité d'une circonscription électorale, ainsi que son évolution historique. Dans les régions peu peuplées, il faut également tenir compte d'un autre facteur, soit celui d'une étendue géographique raisonnable.

L'Alberta compte actuellement 21 députés et 21 circonscriptions fédérales d'après les chiffres tirés du recensement de 1971. De 1971 à 1981, la population de l'Alberta a augmenté considérablement et la province a droit à des sièges supplémentaires à la Chambre des communes d'après les chiffres du recensement de 1981.

Selon la formule en vigueur au moment du recensement de 1981, le nombre de députés à la Chambre des communes devait passer de 282 à 310. Pour l'Alberta, le nombre de députés devait augmenter de 21 à 27. En 1982, une commission présidée par l'honorable juge W.J.C. Kirby, de Calgary, fut établie pour recommander de nouvelles limites à ces 27 circonscriptions. Après une série d'audiences publiques tenues dans toute la province, la Commission a déposé en mars 1983 un rapport concernant les limites proposées. Ce rapport n'a finalement jamais été mis en vigueur car le Parlement a décidé par la suite que le nombre de sièges à la Chambre des communes d'après le recensement de 1981 n'augmenterait que de 282 à 295 plutôt qu'à 310 sièges, tel qu'il était prévu au moment des travaux de la Commission pour l'Alberta en 1982.

Par conséquent, d'après une modification apportée à la *Loi constitutionnelle* qui est entrée en vigueur le 6 mars 1986, l'Alberta a maintenant droit à 26 sièges à la Chambre des communes, soit une augmentation de cinq par rapport au chiffre actuel de 21. Une nouvelle Commission de délimitation des circonscriptions électorales a été établie le 6 mai 1986 pour la province de l'Alberta. Son président, l'honorable juge W.R. Sinclair a été nommé par le Juge en chef de l'Alberta. Les deux autres membres, monsieur Patrick D. Ledgerwood, Directeur général des élections pour l'Alberta, et monsieur Frank S. Dyck, homme d'affaires et maire de Wetaskiwin, ont été nommés par l'Orateur de la Chambre des communes.

Le recensement de 1981 a établi que l'Alberta comptait 2,237,724 habitants. En divisant ce chiffre par 26, on obtient un quotient électoral, ou une moyenne, de 86,066 pour chaque circonscription fédérale de la province. Sauf dans des circonstancs extraordinaires, la Commission ne peut s'écarter de ce quotient de plus de 25% en plus ou en moins, ce qui donne en Alberta une population maximale de 107,583 et une population minimale de 64,550 habitants pour chaque circonscription fédérale.

Avis d'audiences publiques

Conformément à la *Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales*, la Commission fédérale de délimitation des circonscriptions électorales de l'Alberta tiendra des séances publiques aux dates et lieux indiqués ci-après pour entendre les observations des personnes intéressées à propos des circonscriptions fédérales proposées pour l'Alberta:

Si une séance ne peut avoir lieu en raison du mauvais temps, le report sera annoncé au poste de radio local. Les détails concernant la nouvelle séance seront publiés dans un journal approprié et le secrétaire avisera les personnes qui ont signifié leur intention de comparaître.

Aucune observation ne sera entendue à moins qu'un avis écrit n'ait été reçu, indiquant le nom et l'adresse de la personne désirant formuler l'observation et mentionnant de façon brève et précise la nature de l'observation et de l'intérêt de la personne en cause.

L'avis doit être donné avant le 15 octobre 1986.

IL EST TRÈS IMPORTANT QUE LES PERSONNES INTÉRESSÉES QUI SE PROPOSENT DE FAIRE DES OBSERVATIONS LISENT ET SUIVENT LES RÈGLES ÉNONCÉES EN DÉTAIL CI-APRÈS.

Les avis peuvent être mis à la poste ou remis à:
M. Leslie J. Pearce
Secrétaire exécutif
Commission fédérale de délimitation des circonscriptions électorales pour l'Alberta
Suite 310, 10040 - 104e Rue
Edmonton (Alberta) T5J 0Z2

Les demandes de renseignements doivent être adressées au secrétaire exécutif à l'adresse susmentionnée ou en appelant à frais virés au numéro (403) 420-3613.

Audiences publiques

1. **ST-PAUL**
   Salle de la Légion canadienne royale
   le mardi 28 octobre 1986,
   19 heures 30.
2. **ST-ALBERT**
   St. Albert Inn
   le mercredi 29 octobre 1986,
   19 heures 30.
3. **GRANDE PRAIRIE**
   Grande Prairie Inn
   le jeudi 30 octobre 1986,
   19 heures 30.
4. **BARRHEAD**
   Barrhead Inn
   le mardi 4 novembre 1986,
   19 heures 30.
5. **RED DEER**
   Centre Capri
   le mercredi 5 novembre 1986,
   19 heures 30.
6. **STETTLER**
   Salle à dîner, Empress Gardens
   le jeudi 6 novembre 1986,
   19 heures 30.
7. **WETASKIWIN**
   Fort Ethier Lodge
   le mercredi 12 novembre 1986,
   19 heures 30.
8. **VÉGRÉVILLE**
   Services sociaux
   Salle de conférence
   Plaza Mall
   le jeudi 13 novembre 1986,
   19 heures 30.
9. **FORT McMURRAY**
   Northwoods Inn
   le lundi 17 novembre 1986,
   19 heures 30.
10. **LETHBRIDGE**
    Hôtel Lethbridge Lodge
    le mardi 18 novembre 1986,
    20 heures.
11. **MEDICINE HAT**
    Medicine Hat Lodge
    le mercredi 19 novembre 1986,
    19 heures 30.
12. **FORT MACLEOD**
    Restaurant Scarlet & Gold
    le jeudi 20 novembre 1986,
    19 heures 30.
13. **AIRDRIE**
    Driftwood Inn
    le mardi 25 novembre 1986,
    19 heures 30.
14. **CALGARY**
    Hôtel Palliser, Salon « Oval »
    le mercredi 26 novembre 1986,
    14 heures et à 20 heures.
15. **SHERWOOD PARK**
    Franklins Inn
    le jeudi 27 novembre 1986,
    19 heures 30.
16. **EDMONTON**
    Château Lacombe
    le vendredi 28 novembre 1986,
    14 heures et à 20 heures.

Le président
Commission fédérale de délimitation des circonscriptions électorales pour l'Alberta

William R. Sinclair

Règles

1. Les présentes règles peuvent être citées sous le titre : « Règles de la Commission fédérale de délimitation des circonscriptions électorales pour l'Alberta, 1986 ».

2. Dans les présentes règles:

a) « annonce » désigne l'annonce publiée conformément au paragraphe 17(2) de la loi donnant avis de la date et de l'endroit fixés pour la tenue des séances;

b) « carte » désigne la carte publiée en même temps que l'annonce et montrant le partage projeté de la province en circonscriptions électorales fédérales;

c) « Commission » désigne la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour l'Alberta;

d) « loi » désigne la *Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales*, chapitre E-2 des Statuts révisés du Canada de 1970, et les modifications qui y ont été apportées;

e) « observations » désigne les observations formulées conformément à l'article 17 de la loi par une personne intéressée, à propos du partage de la province en circonscriptions électorales et du nom proposé pour chaque circonscription;

f) « séance » désigne une séance tenue pour l'audition d'observations conformément à l'article 17 de la loi;

g) « secrétaire » désigne le secrétaire de la Commission.

3. Les séances devront être tenues en public et les représentations doivent être faites selon la procédure établie.

4. *(1)* Conformément au paragraphe 17(4) de la loi, la Commission n'entendra les observations, lors des séances, que si un avis écrit et signé a été envoyé ou remis au secrétaire dans les cinquante-trois (53) jours à compter de la date de publication de l'annonce indiquant:

a) le nom et l'adresse de la personne désirant formuler des observations;

b) la nature précise de ces observations et l'intérêt de la personne en cause.

(2) La personne qui signe l'avis doit aussi indiquer auquel des endroits énumérés dans l'annonce elle désire formuler ses observations.

(3) À moins que la Commission en soit avisée autrement, une observation devra être faite dans la langue utilisée dans l'avis écrit.

5. Si la personne qui donne un avis, conformément au paragraphe 17(4) de la loi, ne se conforme pas aux dispositions de la règle 4(2), le secrétaire doit s'enquérir sans délai auprès de ladite personne du lieu où elle désire se présenter pour formuler ses observations.

6. Une seule personne sera entendue lors de la présentation d'observations au cours d'une séance, sauf si la Commission en décide autrement.

7. Si, en vertu de la règle 4, aucune demande d'audition d'observations n'est présentée, la Commission ou le président peut annuler la séance à l'endroit en question. L'avis de l'annulation doit être publié dans un journal approprié.

8. *(1)* Deux (2) membres de la Commission constituent le quorum nécessaire à la tenue d'une séance pour l'audition d'observations.

(2) Si le quorum ne peut être atteint lors de la tenue d'une séance à un endroit spécifié dans l'annonce, le président peut ajourner ladite séance à une date ultérieure et le secrétaire devra informer toutes les personnes qui devraient formuler des observations conformément à l'article 4, de la date à laquelle ces observations seront entendues.

Circonscriptions électorales fédérales proposées pour la province de l'Alberta suite aux recommandations de la Commission

Voici une liste de 26 circonscriptions électorales pour la province de l'Alberta, dont la population est tirée du recensement décennal de 1981 et dont les noms sont recommandés par la Commission.

Les descriptions détaillées des limites proposées pour chaque circonscription se trouvent en annexe à l'annonce publiée dans la *Gazette du Canada* le 16 août 1986. Vous pouvez obtenir gratuitement, sur demande, un exemplaire de cette annexe et de cartes plus grandes auprès de la Commission fédérale de délimitation des circonscriptions électorales de l'Alberta à l'adresse et au numéro de téléphone d'Edmonton susmentionnés ou auprès du Directeur général des élections pour le Canada à l'adresse suivante:

440, chemin Coventry
Ottawa, Canada
K1A 0M6

ou en téléphonant au bureau du Directeur général des élections à Ottawa gratuitement en composant le 1-800-267-2380, ou à frais virés au numéro (613) 993-2975.

	Circonscription	Population
1.	Athabasca	68,595
2.	Beaver River	72,106
3.	Calgary-Centre	102,083
4.	Calgary-Nord	99,258
5.	Calgary-Nord-Est	93,075
6.	Calgary-Sud-Est	102,838
7.	Calgary-Sud-Ouest	98,135
8.	Calgary-Ouest	97,419
9.	Crowfoot	70,059
10.	Edmonton-Est	94,084
11.	Edmonton-Nord	89,226
12.	Edmonton-Nord-Ouest	89,693
13.	Edmonton-Sud-Est	87,348
14.	Edmonton-Sud-Ouest	86,837
15.	Edmonton – Strathcona	94,804
16.	Elk Island	79,342
17.	Kneehill	73,708
18.	Lethbridge	91,025
19.	Macleod	66,873
20.	Medicine Hat	88,048
21.	Peace River	99,542
22.	Red Deer	86,971
23.	St-Albert	75,603
24.	Végréville	70,061
25.	Wetaskiwin	78,581
26.	Yellowhead	82,410

Motifs des révisions proposées aux limites des circonscriptions électorales

Le recensement de 1981 a établi que l'Alberta comptait 2,237,724 habitants. L'Alberta a droit à 26 sièges à la Chambre des communes, soit une augmentation de cinq (5) sièges par rapport à sa représentation actuelle. En divisant la population par 26, on obtient un quotient électoral (ou moyenne) de 86,066 pour chaque circonscription fédérale de la province.

L'article 13 de la *Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales* exige que la Commission crée des circonscriptions électorales dont la population doit correspondre "d'aussi près que possible" au quotient électoral de la province. L'article se poursuit comme suit:

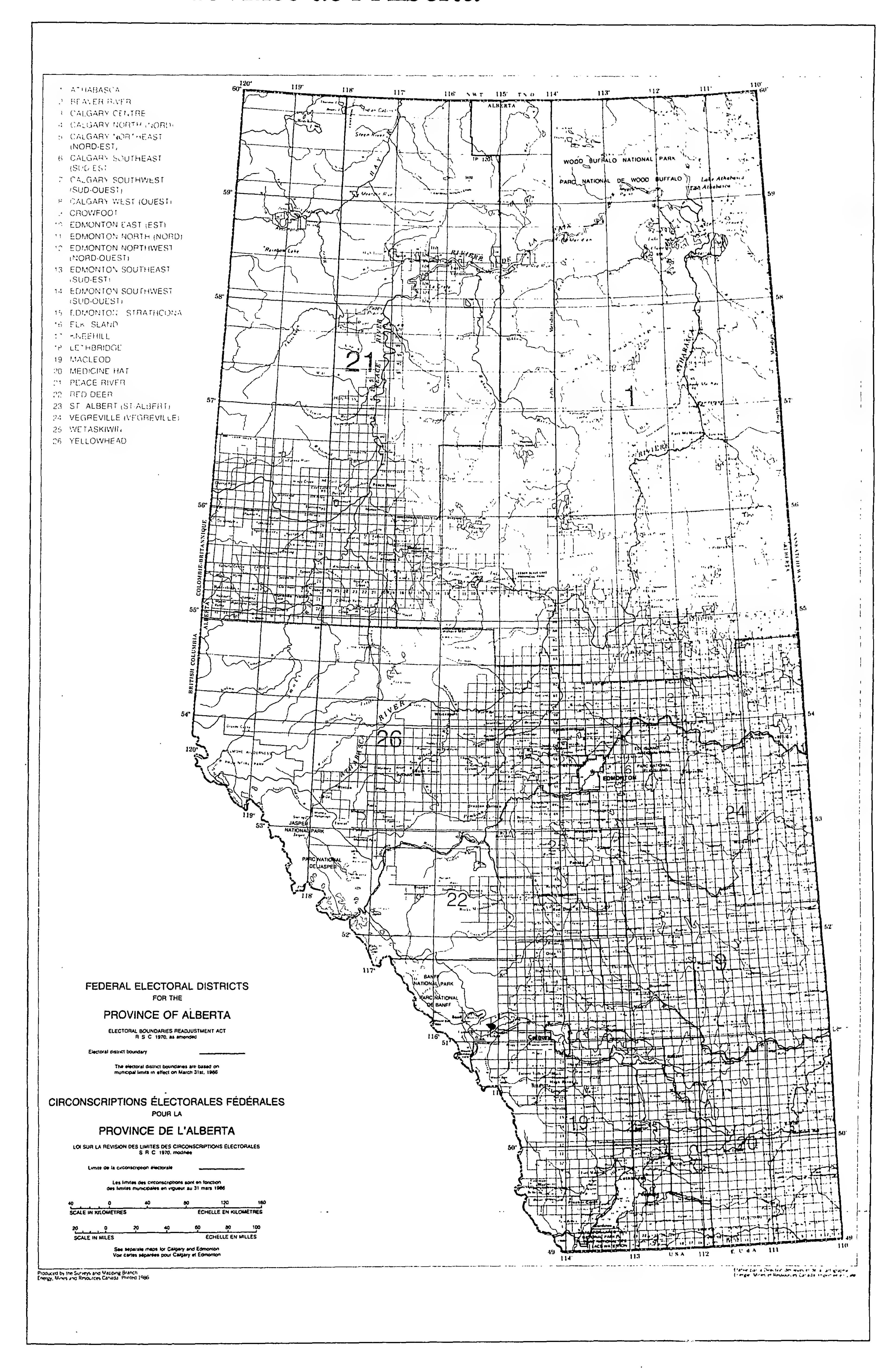
"*b)* la commission doit tenir compte des facteurs suivants dans la détermination de limites convenables pour les circonscriptions électorales:

(i) la communauté d'intérêts ou l'identité culturelle d'une circonscription électorale d'une province ou son évolution historique,

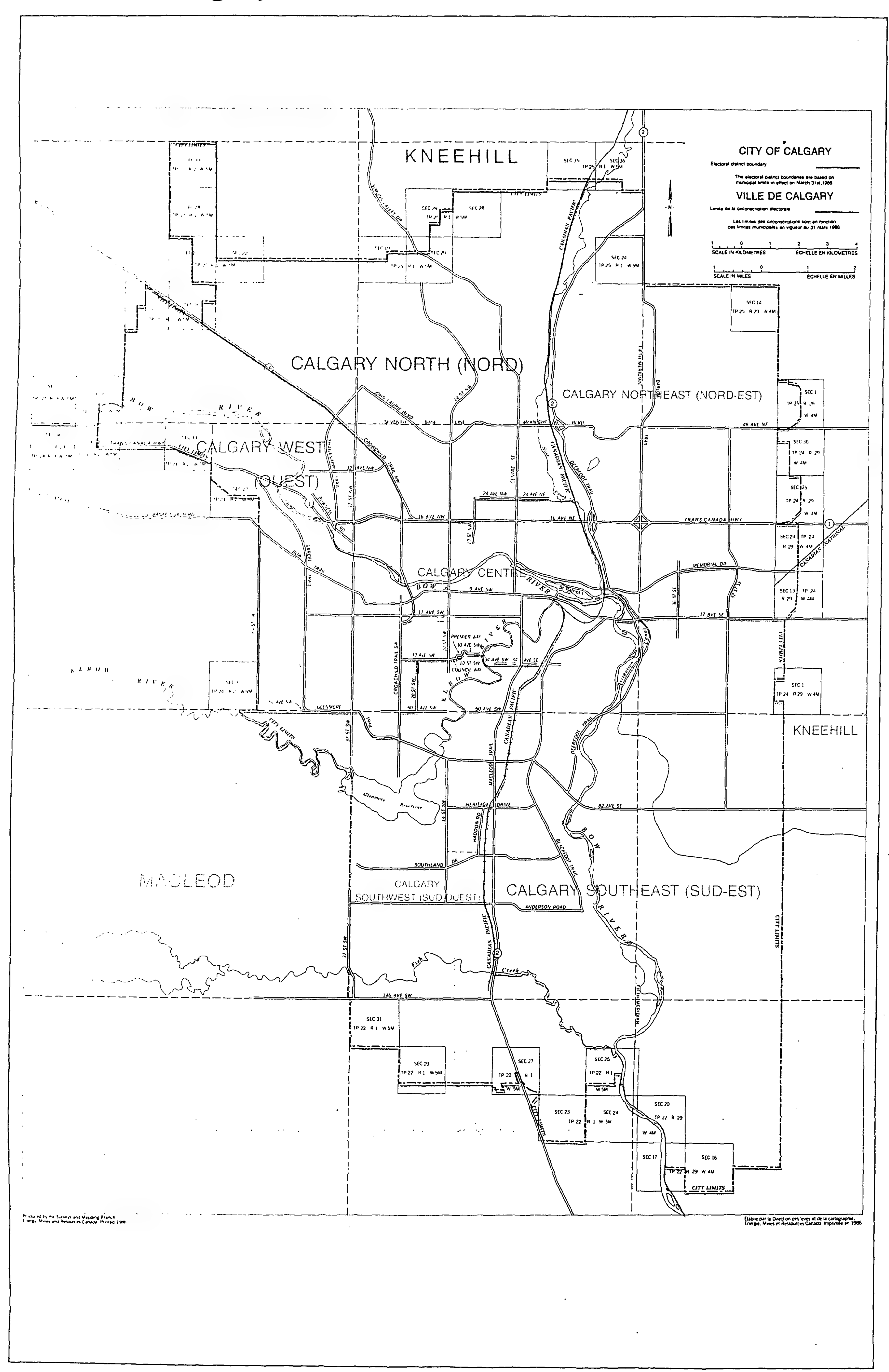
(ii) des dimensions géographiques réalistes pour les circonscriptions des régions peu peuplées, rurales ou septentrionales de la province;

c) la commission peut déroger à la règle *a)* dans les cas où elle l'estime utile ou nécessaire:

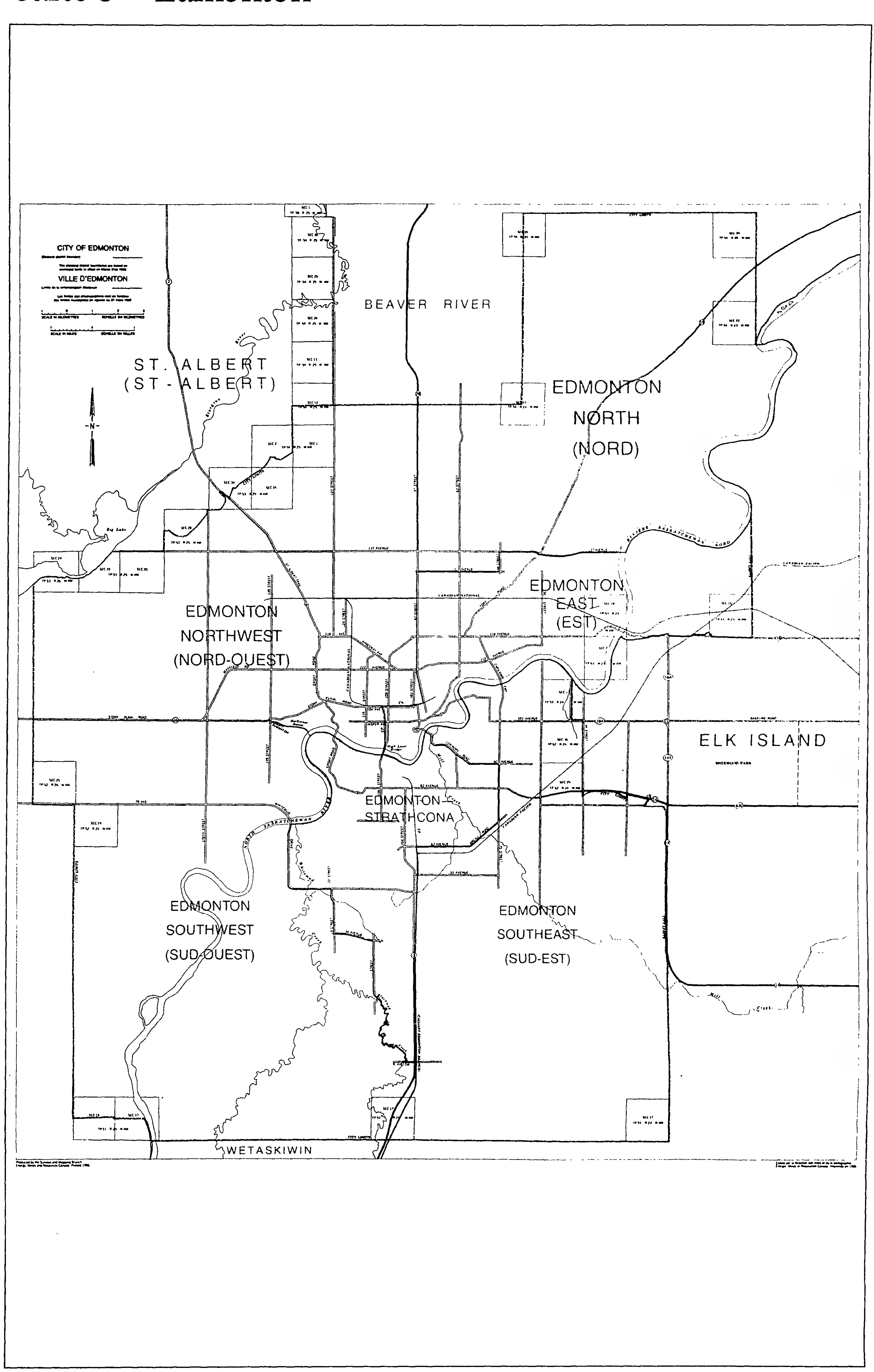
Carte 1 – Province de l'Alberta



Carte 2 – Calgary



Carte 3 – Edmonton



(i) soit, afin de respecter la communauté d'intérêts ou l'identité culturelle d'une circonscription électorale d'une province ou son évolution historique,
(ii) soit, afin de conserver des dimensions géographiques réalistes pour les circonscriptions des régions peu peuplées, rurales ou septentrionales de la province.

Cependant, pour toute dérogation à la règle *a)*, la commission doit par tous les moyens s'efforcer de faire en sorte que, sauf dans les circonstances qu'elle considère comme extraordinaires, la population de chaque circonscription électorale d'une province ne soit ni inférieure ni supérieure par plus de vingt-cinq pour cent au quotient électoral de cette province."

La Commission a respecté ces règles.

D'après les chiffres du recensement de 1981, la population de toutes les circonscriptions proposées n'est en aucun cas supérieure ou inférieure de plus de 25% au quotient provincial de 86,066.

Calgary et Edmonton

La Commission recommande que les cités de Calgary et d'Edmonton reçoivent chacune un siège supplémentaire, pour donner un total de 12 sièges pour ces deux cités. Le reste de la province recevrait trois sièges supplémentaires pour un total de 14.

En 1981, Calgary comptait 592,808 habitants. En divisant ce nombre par six, chaque circonscription de Calgary aurait 98,801 habitants, soit 15% de plus que le nouveau quotient provincial. En 1981, Edmonton comptait 541,992 habitants, ce qui, divisé par six, donne une population de 90,332 habitants pour chaque circonscription d'Edmonton, soit 5% de plus que le nouveau quotient provincial.

Calgary et Edmonton ont le même nombre de députés à Ottawa depuis de nombreuses années. Sur la base des chiffres de 1981, la Commission est d'avis qu'elle est justifiée de respecter cette évolution historique. Il convient de remarquer que lorsque la représentation actuelle de cinq sièges pour chaque cité a été déterminée à la suite des chiffres du recensement de 1971, la population d'Edmonton était nettement supérieure à celle de Calgary. La Commission juge également souhaitable que les circonscriptions de ces deux cités comptent uniquement des résidents urbains.

Pour le choix du nom des circonscriptions proposées à Edmonton et à Calgary, la Commission considère qu'à une exception près, le public reconnaît plus facilement les mentions des directions géographiques. En fait, dans certains cas, le nom d'une circonscription fédérale existante n'a pas été modifié. La Commission croit qu'il faudrait conserver le nom d'Edmonton – Strathcona pour des raisons historiques.

Les circonscriptions électorales en dehors de Calgary et d'Edmonton

La partie de l'Alberta excluant Calgary et Edmonton comptait 1,102,924 habitants en 1981. En divisant ce nombre par 14, on obtient une population moyenne de 78,780 habitants pour chacune des circonscriptions du reste de la province, soit 8% de moins que le nouveau quotient provincial de 86,066.

En abordant cette partie des travaux, la Commission a tenu compte du fait que la Commission présidée par le juge Kirby avait fait beaucoup de travail en 1982 et 1983. Des séances ont été tenues dans toute la province et les propositions initiales de la Commission ont été révisées à la suite des observations entendues. La présente Commission est d'avis que les limites recommandées par la Commission Kirby dans son rapport final de mars 1983 devraient être recommandées à nouveau dans le cas des sept circonscriptions électorales suivantes:

Athabasca	Peace River
Lethbridge	Wetaskiwin
Macleod	Yellowhead
Medicine Hat	

Il faut souligner le fait que la circonscription fédérale proposée de Peace River comptait 99,542 habitants en 1982, c'est-à-dire un chiffre nettement supérieur à celui de la plupart des circonscriptions suggérées à l'extérieur d'Edmonton et de Calgary. Cependant, après de sérieuses considérations, la Commission a conclu que les limites proposées pour la circonscription de Peace River devraient être conservées en tenant compte des considérations géographiques et historiques impliquées.

Pour le reste des circonscriptions situées à l'extérieur d'Edmonton et de Calgary, la Commission recommande la création des nouvelles circonscriptions électorales suivantes:

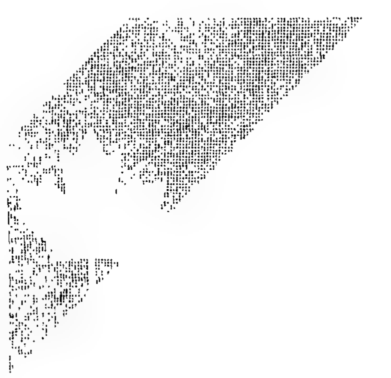
Elk Island – Juste à l'est d'Edmonton, la circonscription engloberait Sherwood Park, Fort Saskatchewan et des parties des comtés de Strathcona et de Lamont.

Beaver River – située au nord de la rivière Saskatchewan Nord, la circonscription comprendrait des parties des actuelles circonscriptions fédérales de Végréville, Athabasca et Pembina.

St-Albert – comprendrait St-Albert, Stony Plain, Spruce Grove et les environs.

Kneehill – concentrée sur Airdrie, elle s'étendrait à l'est et à l'ouest de cette ville.

Les circonscriptions de Crowfoot, Végréville et Red Deer seraient maintenues mais avec certaines modifications aux limites existantes en raison de la création des nouvelles circonscriptions susmentionnées.



La Commission fédérale de délimitation des circonscriptions électorales pour l'Alberta.

LE SIDA : les faits et les mythes

(NC) — Le SIDA (syndrome d'immunodéficience acquise) ne s'attrape ni sur un siège de cabinets ni dans une piscine ni par un simple baiser. Il ne s'attrape que d'une personne déjà atteinte de cette maladie, soit par des contacts sexuels intimes et répétés avec une telle personne, soit par une transfusion de sang provenant d'une telle personne, soit par l'emploi d'une aiguille hypodermique ayant servi pour une telle personne.

Le Dr Allistair Clayton, directeur général du Laboratoire de lutte contre la maladie, de Santé et Bien-être social Canada, est convaincu que nous exagérons le caractère contagieux du SIDA.

Qui plus est, le SIDA, comme tel, n'est pas mortel. Sa principale caractéristique est qu'il attaque le système immunitaire, qui est le système de défense contre les virus et les bactéries. La personne atteinte du SIDA finit donc par mourir d'une autre maladie, souvant causée par des virus contre lesquels elle n'était plus immunisée.

«Les cas se limitent en grande partie aux groupes à risque élevé,» explique Darryl Sturtevant, agent de programme à la Direction de la promotion de la santé, de Santé et Bien-être social Canada, à Vancouver. Cette Direction fait partie des organismes qui appuient *AIDS Vancouver*, un groupe d'action communautaire au service des victimes du SIDA et de leurs familles, et qui s'efforce également de tenir le public au courant des faits. «Les hémophiles représentent l'un des groupes à risque élevé; et les homosexuels, un autre.» On a récemment recueilli des preuves démontrant que le SIDA se transmet par voie hétérosexuelle; des prostituées peuvent donc être en contact avec des porteurs du SIDA et en transmettre ensuite le virus. De toute évidence, les rapports sexuels intimes, de nature hétérosexuelle ou homosexuelle, accentuent la probabilité d'un contact avec le virus.

Bien que des chercheurs de plusieurs pays travaillent activement à la mise au point d'un vaccin, on ne prévoit, à cause du caractère particulier du virus, aucune grande découverte dans les cinq prochaines années ... Le problème, c'est que les nouvelles molécules qu'il produit, à un rythme beaucoup plus rapide que la plupart des autres virus, ne sont pas identiques aux molécules parentales, mais plutôt complémentaires. Ceci a pour effet d'embrouiller le code génétique. Le virus évolue donc constamment et le chercheur ressemble à un détective poursuivant un criminel qui change constamment de déguisement.

Pour l'instant, l'éducation est notre seule arme. Voici donc quelques règles essentielles :

- Ne jamais partager de seringues ou d'aiguilles avec qui que ce soit.
- Se servir uniquement d'aiguilles jetables.
- Employer des condoms au cours des rapports sexuels.
- Ne jamais avoir de rapports sexuels avec une personne que l'on sait ou que l'on soupçonne être atteinte du SIDA.
- Si l'on est homosexuel, restreindre le nombre de ses partenaires et employer des condoms.
- Si l'on est soi-même atteint de cette maladie, s'abstenir de donner du sang.

Il ne faut surtout pas oublier que les victimes du SIDA ont besoin de l'aide et de l'appui de leur famille et de leurs amis. Tant qu'un vaccin ne sera pas mis au point, nous pouvons tous contribuer à rendre ces misères moins tragiques en faisant preuve de compassion. Si un ou une de vos ami(e)s souffre du SIDA, vous devez l'aider sans la moindre hésitation.

Le Dr Stanley Read, de la Division des maladies infectieuses de l'*Hospital for Sick Children* (Toronto), voit de nombreux malades atteints du SIDA et, selon lui: «. . . le simple fait de toucher une personne qui a le SIDA, de s'asseoir près d'elle, de lui donner un baiser amical, de lui apporter du réconfort lorsqu'elle en a besoin, ou même de boire dans la même verre, NE constitue PAS un danger de contamination. Toute victime du SIDA a besoin d'amitié et d'appui; elle a besoin d'aide et de chaleur humaine. Ce n'est pas facile de mourir.»

Le Canada compte maintenant huit comités municipaux du SIDA, dont un tout nouveau à Ottawa. Voici quelques numéros utiles : *AIDS Committee of Toronto* — (416) 926-1626; le Comité SIDA, Montréal — (514) 937-7596; *AIDS Vancouver* — (604) 687-2437; le Comité consultatif national sur le SIDA, a/s Laboratoire de lutte contre la maladie, Santé et Bien-être social Canada, Ottawa, K1A 0L2 — (613) 990-8964.

HIROSHIMA, MON AMOUR

Ciné-club

dimanche 24 août 1986, 23h50

Réalisé en 1958 par Alain Resnais d'après un scénario de Marguerite Duras, "Hiroshima, mon amour" est aujourd'hui considéré comme un chef-d'oeuvre de l'histoire du cinéma. Le **Ciné-club** de la télévision de Radio-Canada le met à l'affiche à son émisssion du **dimanche 24 août à 23h50.** Cette production franco-japonaise met en vedette Emmanuelle Riva et Eiji Okada.

Une Française séjourne à Hiroshima où elle tourne un film. Elle y fait la rencontre d'un Japonais et c'est le coup de foudre. Ils passent ensemble leur première nuit. Ils évoquent alors le passé. Lui, c'est Hiroshima et les horreurs de la bombe atomique. Elle, c'est Nevers et le souvenir de son premier amour, un jeune officier allemand tué lors de la libération. Leur méditation leur fait découvrir que tout s'oublie, même Hiroshima.



APPEL D'OFFRES

POUR ÉDIFICE DU CHANTIER, CALDER EDMONTON, ALBERTA

Les travaux requis: démolition, finition intérieure, travaux mécaniques et électriques.

Les soumissions cachetées dans une enveloppe pré-adressée seront reçues jusqu'à midi, H.A.D.R., jeudi 4 septembre, 1986.

Les documents de soumission sont disponibles au bureau de l'administrateur des contrats d'Ingérieur, 15e étage, 10004 - 104 avenue, Edmonton, Alberta sur dépôt de chèque certifié au montant de 50.00$ (cinquante dollars) établi à l'ordre du Canadien national. Le dépôt sera remboursé sur retour des documents en bonne condition dans les trente (30) jours qui suivent la date de la fermeture des appels d'offres. Pour de plus amples informations techniques communiquez avec le bureau de l'architecte, Edmonton, Alberta (403) 421 - 6373.

La moins élevée ni aucune des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

R.A. Walker
Senior Vice-President
Western Canada



LE SANG DES AUTRES

Les Grands Films

jeudi 28 août 1986, 19h30

La télévision de Radio-Canada nous propose aux **Grands Films du jeudi 28 août à 19h30,** l'adaptation du roman de Simonne de Beauvoir "Le Sang des autres", réalisée par Claude Chabrol. C'est un film qui met en vedette une prestigieuse distribution autour de Jodie Foster dans le rôle d'Hélène: Michel Ontkean, Michel York, Jean-Pierre Aumon, Stéphane Audran, Kate Reid, Christine Laurent et Alexandra Stewart.

Le roman, publié en 1945, raconte l'histoire de deux jeunes amoureux face à l'ultime sacrifice, dans la France déchirée par la Deuxième Guerre mondiale. C'est à la fois un roman de la Résistance et aussi celui d'une société qui s'effondre et qui veut se reconstruire.

Producteur: Denis Héroux et John Kemeny

Travaux publics Canada — Public Works Canada

Appel d'offres



LES SOUMISSIONS CACHETÉES pour les projets ci-après mentionnés, adressées au chef, politique de contrat et administration, Travaux publics Canada, pièce 200, 9925 - 109 rue, Edmonton, Alberta, T5K 2J8, Téléphone (403) 420-3213, seront reçues jusqu'à 14h00 H.A.R., à la date limite spécifiée. Les documents de soumission sont disponibles des bureaux ministériels en liste, sur paiement du dépôt demandé.

PROJET

No. 668486 - pour Parc Canada
Parc national de Jasper, Alberta
Chemin Maligne Lake
Km 7,8 - Km 8.8
Réparation des soulèvement causés par la gelée.

Dépot: 50.00$

N. 668484 - pour Parc Canada
Parc national de Jasper, Alberta
Chemin Pyramid Lake et Whistler Mountain
Aménagement de terrain et travaux connexes.

Dépot: 50.00$

Date limite: **3 septembre 1986 - pour les deux projets**

Les documents de soumission sont disponibles de la pièce 200, 9925 - 109 rue, Edmonton, Alberta; pièce 632, édifice Harry Hays, 220 - 4e avenue, s.e., Calgary, Alberta; et au 1166 rue Alberni, Vancouver, C.B.. Les documents peuvent être également étudiés au bureau de l'Association des routiers situé à Edmonton, Alberta et Vancouver, C.B..

Pour de plus amples informations communiquez avec: E. Viddal directeur du projet. Téléphone: (403) 420-3229

INSTRUCTION

Le dépôt pour les plans et les spécifications doit se faire à l'ordre du Receveur général du Canada, et sera remboursé sur retour des documents en bonne condition dans le mois qui suit la date de l'ouverture des soumissions.

Le Ministère n'acceptera pas nécessairement ni la moins élevée ni aucune des soumissions.

Canada



Agriculture Canada — PFRA

APPEL D'OFFRES

EXPANSION D'UNE USINE DE TRAITEMENT DES EAUX

Des soumissions cachetées seront reçues par le sousigné jusqu'à 14h00, heure locale de Régina, mardi le 9 septembre, 1986, pour la ville de Weyburn (Saskatchewan) relativement au contrat no 2A - 1986 - expansion d'une usine de traitement des eaux, situé à Weyburn. Le travail consiste à construire de nouvelles installations d'usine de traitement afin d'augmenter la capacité de l'usine par 6300 litres/minute; rénover la pompe existante, l'équipement d'alimentation chimique et de contrôle; travail sur le chantier; et améliorer les installations de pompages d'amenée.

Les plans, spécifications et formules de soumission peuvent être consultés aux endroits suivants:

(1) Bureaux locaux de la Bourse des Constructeurs ou de l'Association des constructeurs situés à Régina, Saskatoon, Lloydminster, Prince Albert, Moose Jaw, Winnipeg, Calgary et Edmonton;
(2) Hôtel de ville Weyburn, Saskatchewan;
(3) Bureau Régional d'Ingénierie de l'ARAP (Saskatchewan), 4e étage, Immeuble Motherwell, 1901 rue Victoria, Régina, Saskatchewan S4P 0R5;
(4) Le bureau d'expert - conseil: **Reid Crowther & Partners Limited, 2629 29E Av, Régina, Saskachewan S4S 2N9 (Tél. (306) 584-8580).**

Les documents de soumission sont disponiles à l'adresse suivante sur versement d'un dépôt de cinquante dollars ($ 50) payé en espèces ou sous forme d'un chèque bancaire établi à l'ordre du receveur général du Canada. Ce dépôt sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois suivant le jour du dépouillement des offres.

Ingénieur Préposé aux Contrats
5e étage, Immeuble Motherwell
1901 rue Victoria
Régina, Saskatchwan S4P 0R5
Tél. (306) 780-5265

Les seules offres retenues seront celles présentées sur les formules fournies par l'ARAP et remplies selon les conditions établies dans les documents de soumission et accompagnée d'une sûreté, en quantité et sous la forme spécifiée dans les documents de soumission.

Les gens intéressés sont conseillés de prendre les documents de soumission de l'Ingénieur Préposé aux Contrats à l'adresse ci-dessus, pour être certain de reçevoir les avertissements suplémentaires.

La soumission la plus basse ou toute autre ne sera pas nécessairement acceptée.

A.F. Lukey
Directeur, Branche de Génie
ARAP

Canada — Saskatchewan

Transport Canada — Transports Canada
Airports Authority Group — Groupe de gestion des aéroports

Appel d'offres

Les SOUMISSIONS CACHETÉES pour les projets ou services ci-après mentionnés, adressées au **surintendant régional, matériel et service de contrat, région de l'ouest, Transports Canada, pièces 5 - 157, 9820 - 107 rue, Edmonton, Alberta, T5K 1G3** et endossées avec le nom et le numéro du projet seront reçues jusqu'à 14h00, heure d'Edmonton à la date limite spécifiée. Les documents de soumission sont disponibles du bureau ci-haut mentionné, téléphone: 420-3932, télex: 037-2469.

DOSSIER DE SOUMISSION: Tel qu'indiqué

Projet: N4660 Porte de sûreté aérienne à l'aéroport de Grande Prairie, Grande Prairie, Alta.
Projet: N4661 Porte de sûreté aérienne à l'aéroport de Peace River, Peace River, Alta.

Date limite: 4 septembre 1986 **Dépôt:** Aucun

Informations techniques: M. Herb Cutts, téléphone 420-3922.

Les documents de soumisson peuvent être étudiés aux deux bureaux de l'Association de la construction d'Edmonton; à l'Association amalgamée de la construction de la C.B., succursale de Vancouver; au Service des plans de construction - Burnaby; à l'Association de la construction de Grande Prairie.

INSTRUCTIONS

POUR ÊTRE CONSIDÉRÉE CHAQUE SOUMISSION doit être soumise sur les formules fournies par la Ministère et doit être accompagnée d'une sûreté spécifiée sur les documents de soumission. Les soumissions doivent être soumises dans l'enveloppe fournie.

Le Ministère n'acceptera pas nécessairement ni la moins élevée ni aucune des soumissions.

Canada

Photo A 6489, aux Archives provinciales de l'Alberta. Edmonton, 1955. Ces dames - Mme Racette, Gertrude Blais, Yvonne Turcotte et Cécile Baril - appartenaient au club Les Bonnes Amies, un cercle féminin qui réunissait les francophones de la ville d'Edmonton. J'invite d'ailleurs toutes celles qui ont des souvenirs ou des renseignements concernant Les Bonnes Amies à communiquer avec moi au 427-1750 à Edmonton (Claude Roberto).

OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE
AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE
ALBERTA AND SOUTHERN GAS CO. LTD.
PROGAS LIMITED

L'Office national de l'énergie (l'"Office") tiendra une audience publique relativement à une demande faite par Alberta and Southern Gas Co. Ltd. (Alberta and Southern) le 29 juillet 1986 conformément à la Partie VI de la Loi sur l'Office national de l'énergie (la "Loi") en vue d'obtenir qu'une nouvelle licence d'exportation actuellement autorisées soit prolongée jusqu'au 31 octobre 1994, et que le volume maximal des expostations quitidiennes et annuelles autorisées du 1er novembre 1990 au 31 octobre 1994 soit augmenté sans toutefois accroître le volume global autorisé pour la période complète prévue par la licence.

Au cours de la même audience, l'Office devra également étudier une demande datée du 26 mars 1986, en vue d'obtenir, conformément à la Partie VI de la Loi, que la période de validité des licences actuelles GL--56, GL-79 soit prolongée jusqu'au 31 octobre 1994, et que le volume maximal des exportations quotidiennes et annuelles autorisées en vertu de ces licences soit augmenté sans toutefois accroître le volume global autorisé par la période complète visée par les licences.

L'audience commencera le mardi 23 septembre 1986 à 9h30, heure locale, dans la salle Centennial du Sandman Inn, situé au 888 - 7e th Avenues S.W. Calgary, Alberta.

Cette audience sera publique et aura pour but d'obtenir la preuve et les vues pertinentes des parties intéressées à la demande.

Quiconque désire intervenir à l'audience doit déposer une intervention écrite auprès du Secrétaire de l'Office et en signifier une copie aux requérantes. Les requérantes fourniront une copie de la demande à chaque intervenant. Quiconque ne désire faire que des commentaires à l'égard des demandes devrait les envoyer par écrit au Secrétaire de l'Office et en faire parvenir une copie à Alberta and Southern, 24th Floor, East Tower, Esso Plaza, 425 First Street S.W., Calgary, Alberta, T2P 3L8 et à ProGas, 1620 SunLife Plaza, 144 Fourth Avenue S.W., Calgary, Alberta, T2P 3N4.

Le délai de réception des interventions ou des commentaires écrits prend fin le 25 août 1986. Le secrétaire fera alors paraître la liste des intervenants.

Pour se procurer des renseignements, en français ou en anglais, relatifs à la procédure de cette audience (ordonnance d'audience GH-4-86) ou aux Règles de pratique et de procédure de l'Office qui régissent toutes les audiences, il suffit de communiquer avec le secrétaire ou avec le Bureau de soutien de la réglementation de l'Office à (613) 998-7204 ou à l'adresse suivante:

J.S. Klenavic
Secrétaire
Office national de l'énergie
473, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1A 0E5
Télex: 0533791
Télécopieur: (613) 990-7900

Paroisses francophones

Messes du dimanche

Immaculée Conception
10830 - 96e rue
Dimanche: 10 h 30

St-Albert
Chapelle Connelly McKinley
9 Muir Drive
Dimanche: 10 h 00

Ste-Anne
16422 - 99A avenue
Dimanche: 11 h 00

St-Thomas d'Aquin
8760 - 84e avenue
Samedi: 19 h
Dimanche: 9 h et 11 h

St-Joachim
9928 - 110e rue
Samedi: 17 h 00
Dimanche: 10 h 30

Ste-Famille à Calgary
1719 - 5e rue s.o.
Samedi: 17 h 00
Dimanche: 10 h 30 et midi

CARTES D'AFFAIRES ET PROFESSIONNELLES

L'alimentation du bébé

Les céréales pour bébé sont une importante source de fer jusqu'à l'âge de deux ans

Le fer est un élément nutritif important pour les bébés, comme pour tout le monde. Il est essentiel pour former des cellules rouges saines qui transportent l'oxygène à travers le corps vers les muscles et les autres cellules du corps. Si les bébés n'ont pas assez de fer, ils peuvent devenir anémiques, irritables et moins alertes. Des recherches récentes montrent qu'une quantité adéquate de fer est nécessaire pour une formation optimum.

Malheureusement, durant ces deux années importantes de la vie, alors que les muscles et le cerveau se développent rapidement, plusieurs bébés canadiens ne reçoivent pas assez de fer dans leur régime. Les enfants plus agés et les adultes prennent leur fer dans la viande, mais les bébés ne mangent pas assez de viande pour avoir suffisamment de fer.

Les céréales sont la meilleure source de fer pour les bébés. On peut les introduire aux enfants nourris au sein ou au biberon au moment où les réserves de fer naturelles du nouveau-né diminuent, vers trois ou quatre mois.

Au Canada, toutes les céréales pour bébés sont enrichies de fer sous une forme facilement assimilable par les bébés. Les autres céréales "pour adultes", chaudes ou froides, contiennent seulement le tiers ou la moitié du fer et sous une forme qui n'est pas aussi facilement assimilée par les bébés.

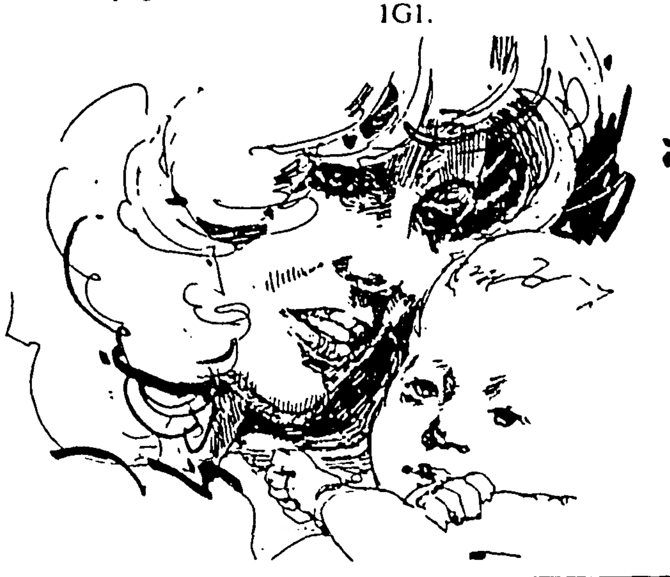
Les céréales régulières sont aussi trop élevées en sel et en sucre pour être acceptables comme nourriture pour bébés. Les céréales pour bébés n'ont pas de sel ajouté, et certaines marques, comme Heinz, n'ont pas de sucre d'ajouté. Vérifiez la liste d'ingrédients sur l'emballage.

Il est important de donner à votre bébé des céréales pour bébés enrichies de fer jusqu'à l'âge de deux ans. Des études récentes sur les habitudes alimentaires des bébés canadiens montrent que beaucoup de parents arrêtent de donner des céréales pour bébés bien trop tôt et que ces bébés ne reçoivent pas assez de fer.

Certaines mères arrêtent de donner des céréales à leur bébé plus âgé parce qu'elles pensent qu'il aime moins les céréales. Rendez plutôt les céréales plus intéressantes. Essayez une nouvelle variété: orge, soya ou grains mélangés. Certaines céréales pour bébés ont des fruits d'ajouté, comme les pommes avec la céréale de riz, ce qui rend la saveur plus agréable. Vous pouvez aussi ajouter des fruits, comme la banane, aux céréales pour bébés ou donner des cuillérées de céréales et de fruits en alternant. On peut ajouter n'importe quelle cereale dans d'autres mets comme le pain de viande, des petites boulettes ou des galettes de thon pour les bambins et augmenter ainsi le contenu en fer des aliments.

Les nutritionistes ne recommandent pas d'ajouter du sucre, du miel ou d'autres sucres concentrés aux céréales pour bébés. Les bébés n'ont pas besoin de calories supplémentaires et les dents de lait doivent être protégées des aliments qui causent la carie. De plus, le miel et le sirop de maïs peuvent contenir de dangereuses toxines de botulisme et ne devraient jamais être données aux enfants de moins d'un an.

Si vous avez des questions sur l'alimentation de votre bébé, veuillez écrire au Dr. David Yeung, Nutritioniste pour enfants, La compagnie H.J. Heinz du Canada Ltée, 250 Bloor St. E., Toronto, M4W 1G1.



humour

•

Un jeune homme sollicite une place de "préposé". L'inspecteur des R.T.T., chargé de sélectionner les postulants, lui pose quelques questions de culture générale, entre autres, celle-ci:
— Quelle est la distance de Brest à New York?
— Eh! attention, s'écrie le candidat facteur. Pour cette tournée, il vous faut quelqu'un qui sache bien nager!

•

Le fils d'un mécanicien remarque, pour la première fois, que le chat de la maison ronronne pendant son sommeil.
— Papa, hurle-t-il, Minet s'est endormi en laissant tourner son moteur?

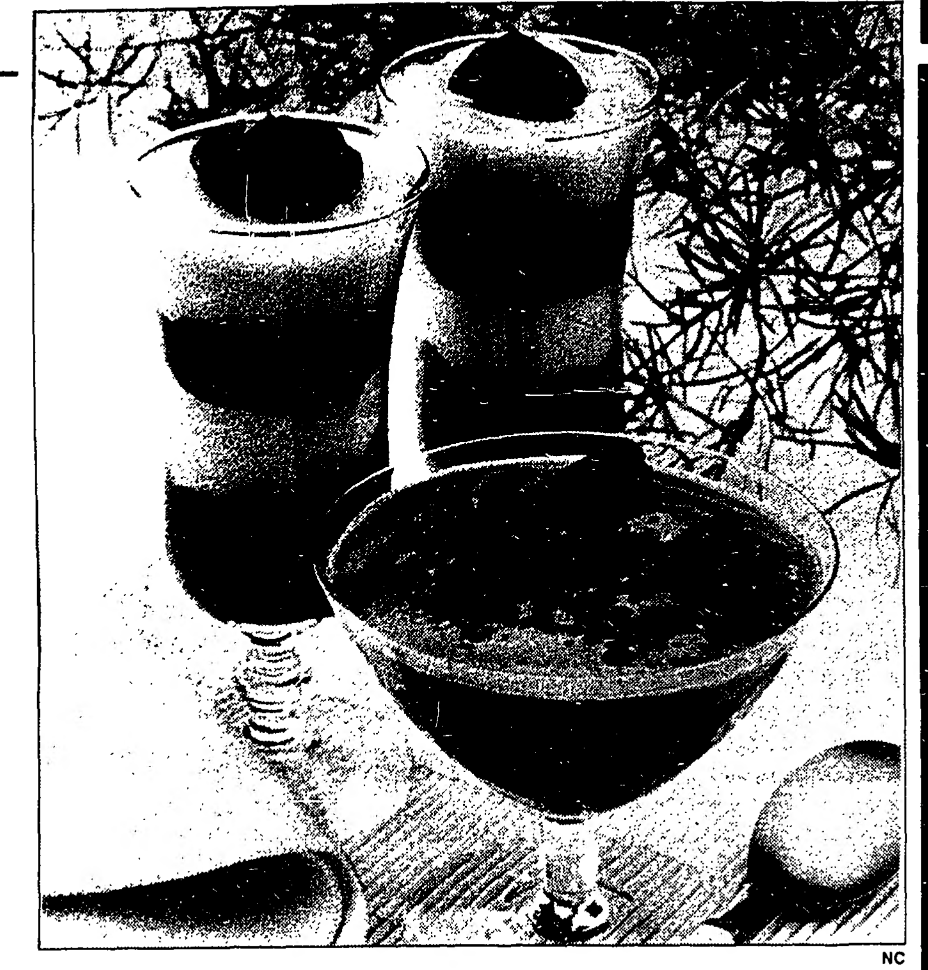
•

— Allo, demande la tour de contrôle au pilote d'un avion en difficulté, combien avez-vous encore de carburant?
— Mon vieux, s'esclaffe l'aviateur, apprenez qu'en ce moment vous parlez au pilote d'un planeur.

•

On interroge l'une des prétendantes au titre de Reine de Beauté.
— Quel est votre auteur préféré?
— Heu... un mètre quatre-vingts.

•



NC

Parfait à la vanille

À Nos Fourneaux

253-12

(NC) — Et maintenant pour le parfait parfait. Prêt en un clin d'oeil et en n'utilisant que deux ingrédients cette recette vous donnera un régal idéal pour l'été avec toute les qualités du lait frais entier.

C'est simplement sensationnel.

15 oz. (425 g) Pouding Vanille Prêt-à-Servir Nestlé
15 oz. (425 g) Pouding Chocolat Prêt-à-Servir Nestlé

Verser environ un pouce de Pouding Chocolat dans 4 verre à parfait, Alterner les poudings Vanille et Chocolat dans chaque verre à parfait jusqu'à ce que chacun soit rempli de quatre couches. Couronner avec une rosette de Pouding Chocolat. Garder dans le réfrigérateur avant de servir.

Donne 4 portions.

NOTER :Il est plus facile de remplir les verres à parfait avec un tube à pâtisserie.



APPEL D'OFFRES

pour construction d'un toit au-dessus de la plate-forme du magasin, atelier de diesel, chantier Calder, Edmonton, Alberta

Les travaux consistent à placer une structure d'acier; un pont métallique sur la toiture; de verser du béton et d'installer l'électricité.

Les soumissions cachetées dans une enveloppe pré-adressée seront reçues jusqu'à midi, heure avancée des Rocheuses, jeudi, 4 septembre, 1986.

Les documents de soumission sont disponibles du bureau de l'Administrateur des Contrats d'ingénierie, 15 e étage, 10004 - 104 Avenue, Edmonton, Alberta sur dépot d'un chèque certifié au montant de cinquante dollars ($50.00) établi à l'ordre du Canadien National. Le dépot sera remboursé sur retour des documents en bonne condition dans les trente (30), jours qui suivent la date limite. Pour de plus amples informations techniques communiquez avec le bureau de l'Architecte, Edmonton, Alberta (403) 421-6373.

La moins élevée ni aucune des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

Edmonton, Alta.
R.A. Walker
Vice-président sénior
Ouest Canada



Transport Canada — Transports Canada
Airports Authority Group — Groupe de gestion des aéroports

Appel d'offres

Les SOUMISSIONS CACHETÉES pour les projets ou services ci-après mentionnés, adressées au **surintendant régional, matériel et service de contrat, région de l'ouest, Transports Canada, pièces 5 - 157, 9820 - 107 rue, Edmonton, Alberta, T5K 1G3** et endossées avec le nom et le numéro du projet seront reçues jusqu'à 14h00, heure d'Edmonton à la date limite spécifiée. Les documents de soumission sont disponibles par l'entremise du bureau ci-haut mentionné, téléphone 420-3932. télex 037-2469.

DOSSIER DE SOUMISSION: tel qu'indiqué

Projet:
N4656 Porte de sûreté aérienne à l'aéroport de Fort Nelson, Fort Nelson, C.B.
N4659 Clôture de sureté à l'aéroport de Fort Nelson, Fort Nelson, C.B.

Description: Les travaux consistent à défricher et dégager, fournir et installer approximativement 520 mètres de clôture en maillons de fer, (pour N5659)

Date limite: 3 septembre 1986 pour N4656
4 septembre 1986 pour N4659

Dépôt: Aucun

Informations techniques: M. Herb Cuttts, téléphone 420-3922

Les documents de soumisson peuvent être étudiés aux deux bureaux de l'Association de la construction d'Edmonton; à l'Association amalgamée de la construction de la C.B., succursale de Vancouver; au Service des plans de construction - Burnaby, à l'Association de la construction de Fort Nelson; à l'Association de construction de Fort St-John, et à l'Association de construction de Dawson Creek;

INSTRUCTIONS

POUR ÊTRE CONSIDÉRÉE CHAQUE SOUMISSION doit être soumise sur les formules fournies par la Ministère et doit être accompagnée d'une sûreté spécifiée sur les documents de soumission. Les soumissions doivent être soumises dans l'enveloppe fournie.

Le Ministère n'acceptera pas nécessairement ni la moins élevée ni aucune des soumissions.

Canada



Société canadienne d'hypothèques et de logement — Canada Mortgage and Housing Corporation

CALGARY
Avis aux investisseurs
Propriété immobilière à vendre

OCCASION D'INVESTISSEMENT

- Pas de régie de loyers
- Classification IRLM
- Les acheteurs admissibles sont couverts par l'assurance-prêt hypothécaire LNH.



SUNALTA PARK

Nº de réf.: 6440/C16-39

CALGARY (ALBERTA)

- immeuble appartements de 3 étages
- 50 logements
- achevés en 1980

Pour connaître les conditions générales et obtenir le prospectus de cette propriété, téléphonez ou écrivez sans tarder à l'adresse suivante en précisant le numéro de référence:

Société canadienne d'hypothèques et de logement
Pièce 300
410-est 22e Rue
Saskatoon (Saskatchewan)
S7K 5T6

Tél: Mme. L. Johnson, (306) 975-5133, ou Mlle. S. Pilling, (306) 975-4008

Date limite: Les offres doivent nous parvenir au plus tard le 10 septembre 1986 à 14 h, heure de Saskatoon.

Question habitation, comptez sur nous





Travaux publics Canada — Public Works Canada

Appel d'offres

Les SOUMISSIONS CACHETÉES pour les projets ou services ci-après mentionnés, adressées au **surintendant régional, matériel et service de contrat, région de l'ouest, Transports Canada, pièces 5 - 157, 9820 - 107 rue, Edmonton, Alberta, T5K 1G3** et endossées avec le nom et le numéro du projet seront reçues jusqu'à 14h00 heure d'Edmonton à la date limite spécifiée. Les documents de soumission sont disponibles du bureau ci-haut mentionné, téléphone 420-3932. télex 037-2469

DOSSIER DE SOUMISSION: N4657

Projet: Porte de sûreté aérienne à l'aéroport de Fort McMurray, Fort McMurray, Alta.

Date limite: 3 septembre 1986 **Dépôt:** Aucun

Informations techniques: M. Herb Cutts, téléphone 420-3922.

Les documents de soumisson peuvent être étudiés aux deux bureaux de l'Association de la construction d'Edmonton; à l'Association amalgamée de la construction de la C.B., succursale de Vancouver; au Service des plans de construction - Burnaby.

INSTRUCTIONS

POUR ÊTRE CONSIDÉRÉE CHAQUE SOUMISSION doit être soumise sur les formules fournies par la Ministère et doit être accompagnée d'une sûreté spécifiée sur les documents de soumission. Les soumissions doivent être soumises dans l'enveloppe fournie.

Le Ministère n'acceptera pas nécessairement ne la moins élevée ni aucune des soumissions.

Canada

"euréka, j'ai trouvé!"

ECRIVAINS QUÉBÉCOIS

1. Quel est l'auteur du premier livre en français sur la crise de la conscription au Québec en 1942?
2. Michel Houle et Alain Julien ont écrit ensemble ce dictionnaire. Quel titre porte-t-il?
3. Femme d'un ministre québécois, elle a écrit Les Lilas fleurissent à Varsovie. Vous rappelez-vous son nom?
4. Quel est le titre du livre écrit en 1980 par René Hardy?
5. Qui a écrit "Noël et l'inquiétude du roi Hérode"?

SPORTS

1. Quel a été le premier golfeur à gagner 100,000$ dans une seule année?
2. Quel sport permet trois minutes entre chaque "chukker" pour faire reposer les "ponies"?

SPORTS
1. Arnold Palmer.
2. Le polo.

ECRIVAINS QUÉBÉCOIS
1. André Laurendeau.
2. Le Dictionnaire du cinéma québécois.
3. Alice Parizeau.
4. Les Zouaves québécois.
5. Claude Ryan.

PARTICIPaction



par François Lagarde ©

"De l'air à pleins poumons"

Tel est le slogan d'une société humanitaire à but non lucratif – Asthmaction. (Tiens, un autre organisme dont le nom se termine par "action"! C'est sûrement un signe des temps: l'action attire les gens au lieu de les repousser.)

Vous aurez deviné qu'Asthmaction s'occupe des asthmatiques. Et peut-être même qu'Asthmaction s'occupe de faire faire de l'activité physique aux asthmatiques.

Mais, à moins que vous ne soyez asthmatique ou qu'un de vos proches le soit, vous connaissez probablement peu de choses au sujet de cette maladie.

L'asthme est un problème respiratoire causé par différents facteurs physiques et psychologiques. Il n'affecte que de 4% à 6% de la population d'âge scolaire. Mais il compte à lui seul pour 23% de toutes les absences d'âge scolaire. En effet, de 50% à 60% des enfants asthmatiques s'absentent de l'école plus ou moins régulièrement.

On peut donc penser que l'absentéisme nuit considérablement au processus d'apprentissage de l'enfant asthmatique. Mais le développement physique est également amoindri, puisque la plupart des enfants qui en souffrent sont susceptibles de faire de l'asthme pendant l'effort. Ils évitent donc l'activité physique et ont tendance à prendre du poids, ce qui accroît les risques de problèmes cardiaques.

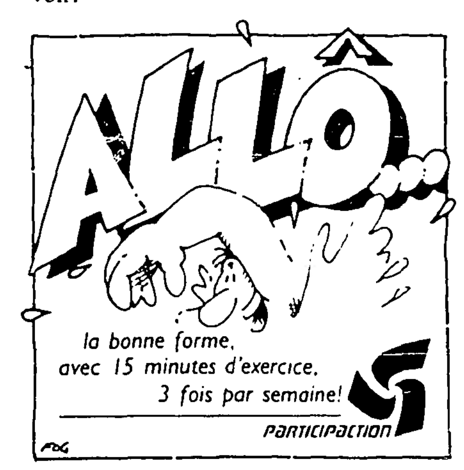
Pour des raisons que les chercheurs n'ont pas encore expliquées totalement, la natation – contrairement à la course à pied ou à la bicyclette – n'engendre à peu près jamais de crise d'asthme.

L'an dernier, le professeur Louis W. Jankowski entreprenait une étude, commanditée par Asthmaction et par l'Université Concordia, auprès de quatorze enfants asthmatiques, de 4 à 14 ans. Trois fois par semaine, ces enfants nageaient 600 mètres (avec l'aide de palmes et d'une planche de flottaison).

Voici quelques-uns des résultats de cette recherche, après six mois d'observation ... Les symptômes reliés à la condition asthmatique de ces enfants étaient réduits de 50% environ. Leurs journées d'absence de l'école diminuaient de 56%. Même leur consommation de médicaments a chuté d'une valeur de 12$ par mois.

De plus, leur endurance, leur fréquence cardiaque et leurs nuits de sommeil s'amélioraient tous considérablement. Ces points-là ne sont pas très originaux, puisqu'on les constate généralement chez toute personne qui se livre à l'activité physique.

Mais si vous ne nous croyez pas que l'exercice vous fera du bien, il n'y a qu'une solution: faites-en donc, pour voir!





Éducateur physique, François Lagarde est directeur des projets spéciaux de PARTICIPaction.

Les dossiers de l'ACFA





Merci, Paul Poirier

On dit que dans les organismes de bénévoles, les employés constituent "ce rouage indispensable sans lequel les programmations les plus ingénieuses seraient frappées de stérilité".

Cela est éminemment vrai de Paul Poirier qui vient de terminer son mandat de trois ans comme directeur général de l'ACFA et qui a décidé - au grand regret de tous - de ne pas renouveler son contrat.

Ces trois dernières années ont été marquées à l'ACFA par toute une série d'ajustements, de réaménagements, voire même de réformes des plus bénéfiques. Bien sûr, Paul a servi sous deux exécutifs remarquables, mais aussi ces deux exécutifs, de leur côté, ont joui des services d'un directeur général remarquable.

"Serviteur bon et fidèle", il a constamment vu sa tâche comme celle d'un exécutant, s'efforçant quant à lui de bien informer son exécutif, de lui soumettre des alternatives, d'en faire ressortir les avantages et les inconvénients pour enfin se ranger du côté des décisions des élus, quelles qu'elles fussent.

Elle est longue la liste des dossiers importants qui ont été confiés à Paul Poirier et qu'il a menés à bon terme. Dès le début de son mandat, il a dû faire face à un déficit important dont il a d'ailleurs eu raison dès la première année. Il y a eu ensuite le cas difficile de "Voyageur Press", il y a eu l'implication de l'ACFA dans plusieurs dossiers judiciaires où les droits des francophones étaient en jeu; il y a eu la concertation des organismes francophones; il y a eu encore le dossier de la Fondation de l'ACFA dont on a décidé de cibler les revenus au profit de la diffusion du produit culturel et de l'information. On pourrait noter encore les négociations fructueuses qu'il a entreprises avec le Bureau du Québec à Edmonton, et celles également fructueuses qu'il a menées avec le Secrétariat d'Etat.

Au plan interne, Paul s'est employé, avec les membres de son équipe, à remettre sur pied le Bureau de l'éducation, à réaménager le secteur du développement communautaire et de la Commission culturelle. Les fonctions des employés et les structures de fonctionnement interne ont été redéfinies avec plus de vigueur. Sous son impulsion, le secrétariat provincial a été doté d'un service moderne d'informatique.

Ceux et celles qui ont vu Paul Poirier à l'oeuvre se souviendront peut-être davantage de la vision éclairée qu'il s'était donnée de l'ACFA et de son rôle dans la province; ils se souviendront de ses remarquables qualités intellectuelles qui en ont toujours fait un négociateur redoutable. Ils se rappelleront aussi son intégrité, son sens inné de ce qui est juste, son objectivité.

Ses collaborateurs immédiats aussi bien que les personnes qui ont travaillé avec lui à différents projets, ont également apprécié chez lui ses grandes qualités d'ordre, de logique, de prévoyance, etc. Les Conseils généraux qu'il a préparés en sont peut-être l'exemple le plus frappant.

Les compagnes et compagnons de travail de Paul Poirier le remercient de l'excellent travail qu'il a fait au secrétariat provincial et lui expriment leurs meilleurs voeux de succès dans la poursuite de sa carrière.

L'équipe du secrétariat provincial de l'ACFA